

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de
MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES

Option : Economie Monétaire et Bancaire

L'INTITULE DU MEMOIRE

**L'impact de la pandémie COVID-19 sur les comportements des individus
Algériens en matière de la gestion de leurs comptes bancaires.**

Préparé par :

- BEGGA Thiziri

Dirigé par :

Dr HENNICHE Redouane

Date de soutenance : 22/09/2021

Jury :

Président : Dr ASSOUL.D

Examineur : Dr MIMOUNE.L

Rapporteur : Dr HENNICHE Redouane.

Année universitaire : 2020/2021.

Remerciements

Au terme de ce travail, je tiens à remercier tout d'abord le Grand Dieu de m'avoir donné le courage et la patience de bien mener ce travail.

Mes remerciements les plus vifs s'adressent tout particulièrement à Mr HENNICHE Redouane pour avoir accepté de diriger ce travail tout en me conseillant, m'aidant et m'encourageant tout au long de mes recherches.

Mes remerciements sont exprimés également aux membres de jury, qui m'ont fait l'honneur d'évaluer ce mémoire et de participer à sa soutenance.

Je remercie ma douce mère qui a été toujours à mes côtés tout au long de ma vie et m'a soutenu. Dieu merci pour son rétablissement.

Ainsi, toute personne qui m'a aidé de près ou de loin à la réalisation de ce travail trouve l'expression de ma profonde sympathie.

Dédicaces

*A la personne devant laquelle tous les mots de l'univers sont incapables
d'exprimer mon amour pour elle, ma mère.*

A toute ma famille et mes deux sœurs Ferielle et Cyrina.

A la personne qui a été toujours à mes côtés.

A moi-même.

Thiziri.

Le résumé

Dans ce travail de recherche, nous nous sommes intéressés à la relation banque-ménages durant cette crise sanitaire (COVID-19). Il s'agit plus précisément de l'étude des comportements des ménages en matière de gestion de leurs comptes bancaires : dépôts, retraits, utilisation des cartes bancaires, etc. il a été également question des mesures prises par les pouvoirs publics afin d'assurer la continuité de l'activité bancaire.

Mots-clés : Banque, CIB, COVID-19, Crise, Epargne, Ménages, Monnaie, Moyens de paiement.

Abstract

In this research work, we focused on the bank-household relationship during this health crisis (COVID-19). More specifically, it concerns the study of household behavior in terms of managing their bank accounts: deposits, withdrawals, use of bank cards, etc. the measures taken by the public authorities to ensure the continuity of banking activity was also discussed.

Keywords: Bank, CIB, COVID-19, Crisis, Savings, Households, Currency, Means of payment.

La liste des abréviations et acronymes

ABCA: Arab Banking Coperation-Algeria

ABEF : l'Association des Banques et Etablissements Financiers

AGB: Gulf Bank Algeria

ALC: Arab Leasing-corporation

BA : Banque d'Algérie

BAD : Banque Algérienne de Développement

BADR : La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

BCA : Banque Centrale d'Algérie

BCIA : la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie

BDL : Banque de Développement Local

BEA : Banque Extérieure d'Algérie

BNA : Banque Nationale d'Algérie

BNP: Banque Nationale de Paris

BPCE: Banque Populaire et Caisse d'Epargne

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

BTPH : Bâtiment, Travaux Publics et Hydrauliques

CA : Cetelem Algérie

CAAR : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance

CAD : Caisse Algérienne de Développement

CBRI : Carte Bancaire de Retrait Interbancaire

CCMSA : Caisse Centrale des Mutuelles Sociales Agricoles

CCP : Compte Chèque Postal

CCRMA : Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles

CIB : Carte Inter Bancaire

CMAR : Caisse Mutuelle Agricole de Retraite

CMC : Conseil de la Monnaie et du Crédit

CNEP : Caisse Nationale de l'Épargne et de Prévoyance

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole

CPA : Crédit Populaire Algérien

CT : Court Terme

DAB : Distributeurs Automatiques des Billets

EPE : Entreprise Publique Economique

FMI : Fonds Monétaire International

FP : Fonds Propres

GAB : Guichets Automatiques Bancaires

HSBC: Hong Kong & Shanghai Banking Corporation

IFM : Institutions Financières Monétaires

LT: Long Terme

MLA: Magreb Leasing Algérie

MT : Moyen Terme

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobiliers

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PME : Porte-monnaie Electronique

PMV : Porte Monnaie Virtuel

RDB : Revenu Disponible Brut

SGA : Société Générale Algérie

SNL : Société Nationale de Leasing

SPA : Société Par Action

SRH : Société Refinancement Hypothécaire

TIC : Technologies d'information et de communication

TPE : Terminal de Paiement Electronique

Le sommaire

Introduction générale.....	11
Chapitre 01 : Le cadre théorique de la bancarisation.....	14
Introduction	15
Section 01 : L'activité bancaire	16
Section 02 : La bancarisation et les moyens de paiement traditionnels et numériques.....	28
Conclusion.....	32
Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19.....	33
Introduction	34
Section 01 : Bancarisation en Algérie.....	35
Section 02 : Le système bancaire Algérien durant le COVID-19.....	42
Conclusion	45
Chapitre03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique.....	46
Introduction.....	47
Section 01 : Analyse du questionnaire sur les comportements financiers des individus en Algérie durant le COVID-19	48
Section 02 : Stage pratique cas de la BADR.....	56
Conclusion.....	60
Conclusion générale.....	62



Introduction générale

Introduction générale

Introduction générale

A l'instar des autres pays du monde, l'économie algérienne a également été touchée par la pandémie du Covid-19. Celle-ci a affecté tous les secteurs d'activité : la santé, les banques, le tourisme, le transport, l'éducation, etc. Face à une crise inédite, les pouvoirs publics, en s'inspirant de l'expérience d'autres pays dans la gestion de cette crise sanitaire, privilégiaient la santé des citoyens à l'économie. A cet effet, plusieurs mesures ont été prises pour endiguer la propagation de la crise : des mesures d'urgence du confinement à domicile, afin d'éviter la contamination par ce virus et les soins anti-Covid qui sont devenus une exigence; mettre à la disposition du secteur de la santé tous les moyens matériels, humains ainsi que toutes les mesures incitatives et d'encouragement en assurant les meilleures conditions d'hébergement et de transport pour les personnels de soins; la fermeture presque de toutes les activités (commerciales, éducation, tourisme, etc.), et en plus le renforcement du contrôle sanitaire au niveau des frontières et des points d'accès maritimes et aériens.

Mais les conséquences économiques et sociales de ces mesures sur les ménages ont été désastreuses : chômage, baisse des revenus, stress, etc. Pour s'adapter à la nouvelle donne, ces derniers, paniqués, ont du revoir leurs relations avec les autres agents économiques. Parmi ceux-ci, il y a les banques, qui jouent, de nos jours, un rôle primordial dans la vie économique, à travers la collecte de dépôts, l'octroi des crédits et la gestion de moyens de paiement. La réaction des ménages pourrait même conduire à la faillite de ces établissements, comme lors des grandes crises économiques (1929, 2008). C'est pour parer à cette éventualité que les pouvoirs publics ont mis en place des mesures destinées à permettre aux banques un accompagnement adéquat avec ses clients afin de juguler les effets négatifs de la pandémie, sur l'économie nationale. De leur côté, les banques-notamment les banques privées, soucieuses de l'importance de la relation (rassurer la clientèle), ont investi dans les nouvelles technologies en intégrant des moyens de paiement électroniques dans le système financier.

Question centrale

Comment la crise COVID-19 a-t-elle affecté les comportements des ménages algériens en matière de gestion de leurs comptes bancaires et comment s'y sont-ils adaptés?

Introduction générale

Questions secondaires

1. Quel est l'impact de la crise COVID-19 sur les comportements de retrait et de dépôt bancaires des ménages?
2. Quel est l'impact de la crise COVID-19 sur les comportements des ménages dans l'utilisation des moyens de paiement électroniques?

Hypothèses

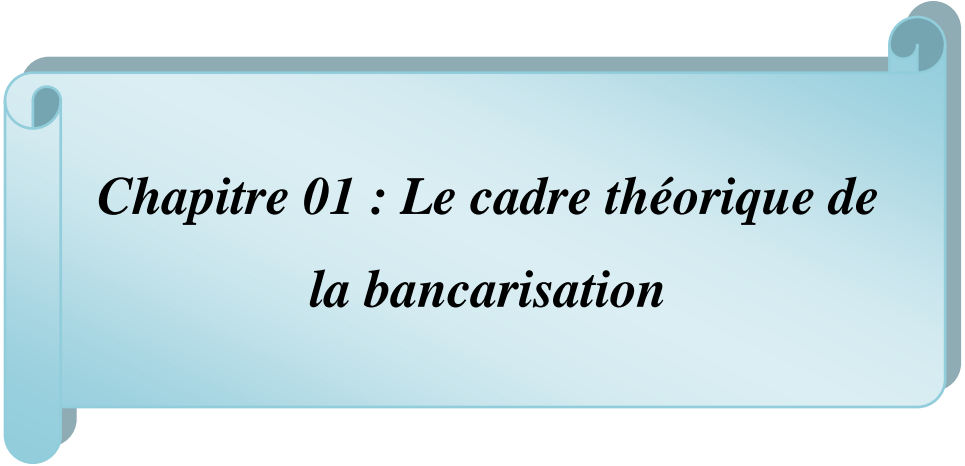
1. La panique induite par la crise COVID-19 porte les ménages à éviter des dépôts bancaires et à faire des retraits massifs sur leur compte.
2. Les mesures de gestion de la crise COVID-19 contraignent les ménages à utiliser davantage les moyens de paiement électroniques.

Pour atteindre notre objectif, le travail est structuré comme suit : dans le premier chapitre, nous présentons dans la première section l'activité bancaire ; une petite histoire de la banque, définition de la banque, le fonctionnement de la banque. Nous y aborderons également le rôle de la banque dans l'économie, la notion du Bank Run ou la panique bancaire et les moyens d'intervention de l'Etat pour faire face aux crises bancaires. Dans la deuxième section nous abordons notamment en ce qui concerne la bancarisation ; définition, taux et les obstacles qui ralentissent le développement de la bancarisation, et les moyens de paiement traditionnels et numériques.

Ensuite dans le deuxième chapitre, nous commençons dans la première section par parler de la bancarisation en Algérie, où il est question du fonctionnement du système bancaire Algérien ainsi que le taux de bancarisation. Concernant la deuxième section qui est consacré pour système bancaire Algérien durant la pandémie, nous allons présenter le COVID-19 entant que crise sanitaire, les moyens de prévention pour éviter sa propagation et les mesures apporté par l'Etat Algérien face à cette crise.

Introduction générale

En fin, dans le troisième chapitre, nous présentons dans la première section les résultats d'une enquête par questionnaire, menée auprès des individus disposants d'un compte bancaire. Notre recherche a touché également les titulaires d'un compte chèque postal (CCP), qui fait partie de la bancarisation : utilisation de nouveaux moyens de paiement (la carte EDAHABIA). Comme dans la deuxième section nous présentons les résultats d'un rapport de stage effectué au sein de la Banque de l'Agriculture et de Développement Rural sur sa situation durant cette crise sanitaire.



*Chapitre 01 : Le cadre théorique de
la bancarisation*

Chapitre 01 : Le cadre théorique de la bancarisation

Introduction

La compréhension des systèmes bancaires nécessite à la fois celle d'un certain nombre d'éléments de théorie bancaire et monétaire, et celle du contexte institutionnel dans lequel ses systèmes opèrent. Nous pouvons dire que l'histoire de la monnaie est indissociable de l'histoire de la banque, du fait que cette dernière a construit un environnement favorable à la naissance et même à la circulation de la monnaie. Les banques répondent aux besoins de leurs clients (entreprises, particuliers) à travers l'offre de plusieurs services de qualité et en intégrant les moyens technologiques, pour viser la modernisation au sein du secteur bancaire.

Dans ce chapitre nous allons voir la banque dans sa globalité, son fonctionnement et les moyens de paiement surtout ceux qui sont pour la modernisation à travers l'intégration des moyens technologiques et informatiques dans le secteur bancaire et le rôle des banques dans l'économie. Et la bancarisation qui est un élément essentiel pour le système bancaire dans sa globalité.

Chapitre 01 : Le cadre théorique de la bancarisation

Section 01 : L'activité bancaire

Dans cette section nous allons mettre le point sur la banque et connaître en général l'activité bancaire en quoi consiste.

1. Petite histoire de la banque

Les origines des banques remontent aux orfèvres, dont l'activité première était la fabrication des bijoux. Les solides coffres-forts des boutiques permirent aux orfèvres de développer une activité accessoire rentable qui consiste à garder l'argent des autres. Les personnes riches y déposent ainsi leur argent liquide (or et les objets précieux) ; ils y voient des lieux plus sûrs.

L'orfèvre remarqua que les dépôts de ses clients, bien que remboursables à vue, n'étaient pas tous retirés simultanément. Il eut ainsi l'idée de prêter une partie de cet argent, moyennant un intérêt. Comme il est peut-être probable que tous les déposants se manifestaient et demandaient à récupérer leur argent, il suffisait de conserver en réserve une partie de cet argent seulement. Et c'est ainsi qu'est né le commerce bancaire.

Il arrive cependant que, suite à des rumeurs- vraie ou fausse- sur la situation financière de la banque, cette confiance se rompe, provoquant une ruée vers les banques. C'est ce qu'on appelle une panique bancaire : les déposants se pressent de récupérer leur argent avant l'effondrement de la banque. Tout le système pourrait ensuite s'effondrer : effet domino. Ces paniques sont récurrentes et provoquent la ruine des banques, comme c'est le cas lors de chaque crise.

2. Définitions de la banque

L'origine du mot banque apparaît au XV^{ème} siècle, les banquiers du nord de l'Italie réalisaient leurs travaux dans des lieux ouverts et s'installaient sur des bancs d'où dérivent probablement leur nom. La banque est une entreprise spécialisée dans le commerce de l'argent, elle joue le rôle de l'intermédiaire financier où elle collecte les dépôts des agents à capacité de financement, accorde des crédits à des agents à besoin de financement et pilote les instruments de paiements comme le carnet de chèque et la carte bancaire ; les banques sont appelées aussi les établissements de crédits et société financière.

Chapitre 01 : Le cadre théorique de la bancarisation

Selon (Alain, BEITONE; CAZORLA, Antoine; DOLLO, Christine; DRAI, Anne Mary, 2007, p. 29) «une banque est une institution habilitée à effectuer des opérations de banque, c'est-à-dire : gestion des moyens de paiement, octroi des crédits, réception des dépôts du public, prestation de service d'investissement. Ce qui caractérise une banque par rapport à une institution financière non bancaire, c'est son pouvoir de création monétaire».

(Karyotis, 2015-2016) « Définie la banque comme une personne morale qui effectue à titre de profession habituelle des opérations de banque telle que :

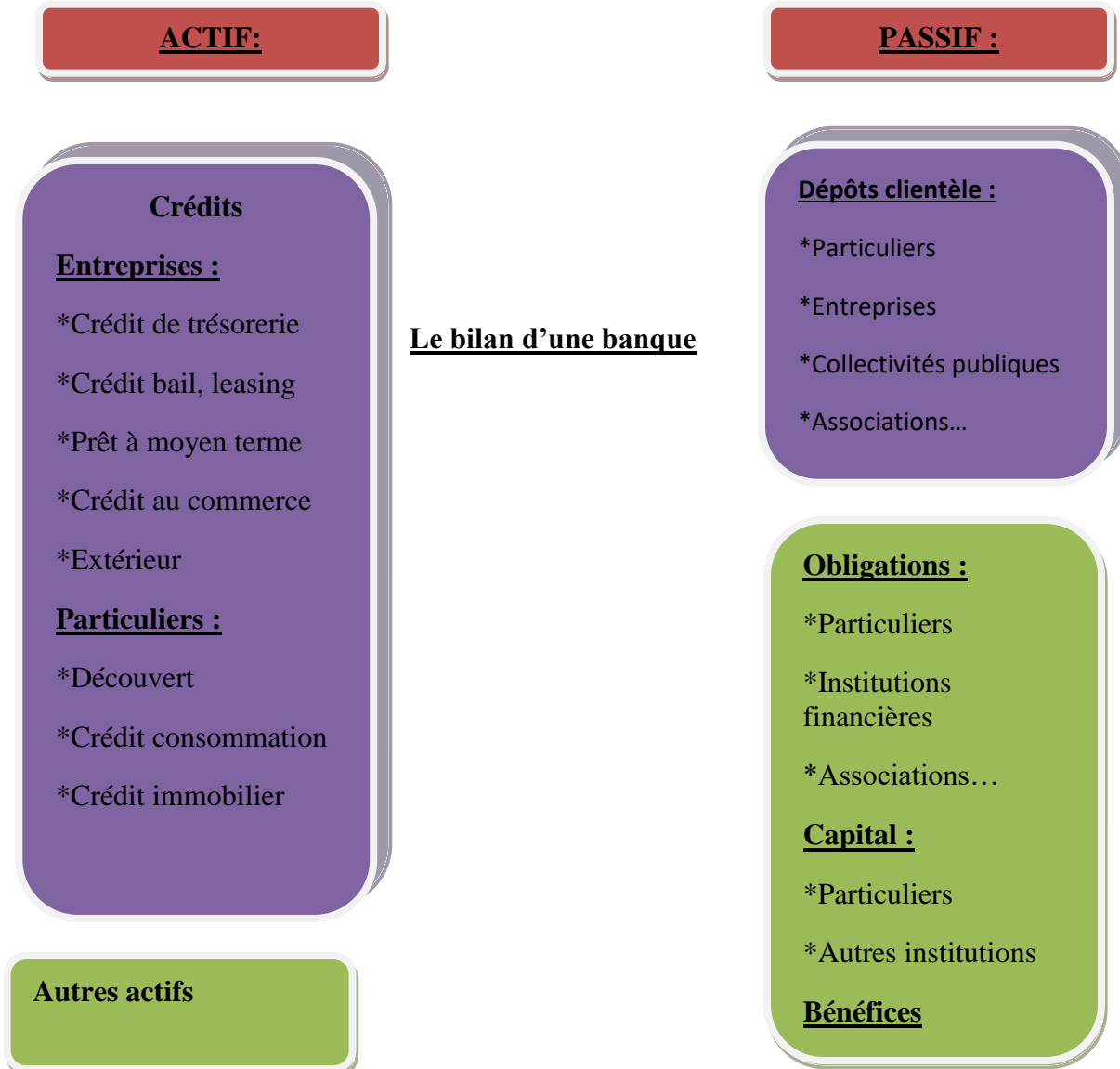
- La réception des fonds du public ;
- Les opérations de crédit ;
- La mise à disposition et la gestion des moyens de paiement.

Nous voyons dans ces précédentes définitions que la banque est considérée comme une simple entreprise ou un établissement financier avec des fonctions importantes telles que, la collecte des dépôts, l'octroi des crédits et la gestion des moyens de paiements. Elle contribue aussi à la sécurité de l'argent des individus. »

Chapitre 01 : Le cadre théorique de la bancarisation

Sans oublier un élément important, chaque banque est représentée par un bilan bancaire qui explique sa fonctionnalité principale. Nous allons schématiser le bilan bancaire comme suit :

Schéma N°01 : Le bilan de la banque



Source : réalisé par nos soins.

3. Le fonctionnement de la banque

Le fonctionnement de la banque à travers la collecte des dépôts à court terme (CT), l'octroi des crédits à long terme (LT) et la gérance des différents moyens de paiement, ces éléments qui spécialisent la banque et rendent ses tâches et fonctionnements plus particuliers. Et c'est par l'octroi de ces crédits que se réalise l'essentiel de la création monétaire, mais au fait comment ça marche ?

3.1. Le compte bancaire

Dans le cadre du droit au compte bancaire, toute personne résidente précisément a le droit à un compte bancaire et de bénéficier des services bancaires qui comprennent l'ouverture, la tenue et la fermeture du compte, l'édition des relevés d'identité bancaire, les dépôts et retraits d'espèces (au sein de l'agence créant le compte), l'encaissement de chèque, les virements et une carte de paiement.

3.2. Les différents types de comptes

On distingue deux grands types de comptes bancaires: individuel et collectif:

3.2.1. Un compte individuel Ne peut être ouvert qu'au nom d'une seule personne, cette personne seule habilitée à gérer le compte sauf en cas de procuration bancaire¹.

3.2.2. Un compte collectif Est ouvert au nom de plusieurs personnes. On distingue le compte joint où chaque co-titulaire peut disposer de l'intégralité de la somme inscrite dans le compte, et le compte indivis où tous les co-titulaires doivent signer pour effectuer une opération sauf le cas d'une procuration.

¹ La procuration : est un document qui permet à une personne appelée mandataire d'utiliser le compte bancaire d'une autre personne appelée mandant.

3.3. La collecte des dépôts

Le bilan bancaire est composé d'un actif et passif. La partie du passif représente les ressources de la banque et donc on parle des dépôts qui constituent une bonne partie des ressources courantes. Les dépôts sont des fonds rémunérés ou non, collectés auprès de toute personne physique ou morale avec le droit de la banque d'en disposer pour son propre compte. Il existe deux grandes formes de dépôts : les dépôts à vue et les dépôts à terme.

3.3.1. Les dépôts à vue :

Les sommes déposées sont exigibles immédiatement et peuvent être restituées à tout moment sur simple demande de déposant ou de son mandataire. Ils sont ainsi assimilables à la monnaie. Les comptes ordinaires sont nommés compte chèques pour les particuliers et compte courant pour les entreprises.

3.3.2. Les dépôts à terme :

Sont des fonds déposés par les particuliers ou les entreprises, et aussi est un placement bancaire bloqué pour une durée renouvelable avec un taux de rémunération connu au départ. (Karyotis, 2015-2016, pp. 19-21).

3.4. Les agrégats monétaires

Les composantes de la masse monétaire sont une mesure statistique de la quantité de monnaie en circulation dans une économie. Les agrégats regroupent donc les actifs parfaitement liquides ou susceptibles d'être convertis rapidement à faible coût en actifs liquides. Il y a plusieurs niveaux d'agrégats statistiques dans la masse monétaire selon le degré de liquidité :

3.4.1. M0 : La base monétaire ou la monnaie centrale, représente l'ensemble des engagements monétaires d'une banque centrale (pièces et billets en circulation, avoirs en monnaie scripturale comptabilisée par la banque centrale).

3.4.2. M1 : Constitue la monnaie au sens strict et regroupe la monnaie fiduciaire (pièces et billets) et la monnaie scripturale (dépôts à vue au niveau des institutions financières monétaires IFM).

3.4.3. M2 : Regroupe M1 et les comptes sur livret, les dépôts à terme dont la durée est inférieure ou égale à deux ans et les dépôts à terme dont la transformation en moyens de paiement à l'échéance est prévue au contrat (quasi-monnaie).

Chapitre 01 : Le cadre théorique de la bancarisation

3.4.4. M3 : Regroupe M2 plus des actifs financier qui comportent peu de risques en capital et sont aisément transformables en monnaie (le degré de liquidité est plus élevé), certificat de dépôt, créance inférieure ou égale à deux ans.

3.4.5. M4 : Correspond à M3 plus les bons de trésor, les billets de trésorerie et les bons à moyen terme émis par les sociétés non financières. (BEITONE, CAZORLA, DOLLO, & DRAI, 2007, p. 13).

Tableau N°02 : Agrégats monétaires dans la zone euro

Composantes des agrégats monétaires	Encours en milliards d'euros (zone euro fin juin 2009)
Billets et pièces en circulation	743
+ Dépôts à vue	3 506
=M1	4 220
+ Autres dépôts à court terme (M2-M1)	3 905
Dont :	
Dépôts à terme d'échéance inférieure ou égale à 2ans	2 209
Dépôts avec préavis inférieur ou égal à 3 mois	1 696
=M2	8 145
+ Instruments négociables (M3-M2)	1 285
Dont :	
Pensions	355
Titres d'OPCVM monétaires	746
titres de créances d'échéance inférieure ou égale à 2ans	184
=M3	9 430
Contribution française à M3	1 699

Source : (COUPPEY, 2010).

3.5. Les crédits

Pour l'actif de la banque (les emplois), on y trouve l'argent prêté à qui en a besoin pour financer sa trésorerie ou ses projets. Le terme crédit se définit comme une avance de somme d'argent en faveur de l'agent économique à besoin de financement. En contre partie, il assure sa capacité de remboursement et prendre en compte la durée de son engagement. Pour se protéger contre le risque, la banque prend des garanties, c'est-à-dire en cas de non remboursement la banque est obligée de vendre le bien qui est mis comme garantie. (Karyotis, 2015-2016, pp. 22-29) .

Il existe deux grands types de crédits :

3.5.1. Les crédits aux particuliers

Deux types de crédits pour les particuliers se manifestent :

3.5.1.1. Les crédits à court terme (CT) ou les crédits à la consommation : Est un contrat dans lequel un prêteur met à la disposition d'un emprunteur une somme d'argent qui devra être remboursée de façon échelonnée dans le temps. Il existe plusieurs types de crédits à la consommation :

Tableau N°03 : Les crédits à court terme(CT) ou à la consommation

Crédit :	Techniques de financement :
Crédits par caisse	-La facilité de caisse : pour le réglage d'un problème de trésorerie maximum d'un mois. -Le découvert bancaire : aussi pour régler le problème de trésorerie mais de quelques semaines à quelques mois.
Prêts personnels	-Ordinaire : finance n'importe quel projet, la banque crédite le compte de son client. -Affecté : à un projet ou la banque elle règle le fournisseur. -Renouvelable : au fil des remboursements dans la limite négociée entre la banque et son client.
Location avec option d'achat	Accordés par la banque ou établissement spécialisé qui achète le bien et le loue à son client, à l'issue du contrat le client peut acheter le bien ou le rendre au propriétaire.

Source : réalisé par nos soins d'après l'ouvrage (Alain, BEITONE; CAZORLA, Antoine; DOLLO, Christine; DRAI, Anne Mary, 2007).

3.5.1.2. Les crédits immobiliers : Le crédit immobilier concerne les opérations d'achat d'un immeuble à usage d'habitation (ou professionnel et habitation) ou d'un terrain destiné à sa construction. Nous distinguons :

Chapitre 01 : Le cadre théorique de la bancarisation

Tableau N°04 : Les crédits immobiliers

Crédit :	Signification :
Crédit classique	Finance l'intégralité du bien pour une durée entre 2 et 35ans remboursable selon une échéance déterminée.
Crédit relais	Un crédit qui permet d'acheter un autre bien sans l'attente de la vente de premier bien pour une durée de 2ans maximum pour 75% du bien à vendre et une garantie sur le bien à acheter.
Crédit conventionné	Accordé par les banques qui ont signé une convention par l'Etat pour l'acquisition ou la rénovation de certains logements.
Prêt à taux zéro	Accordé aux personnes qui ne dépassent pas le revenu maximum pour financer leur première résidence principale.
Prêt d'accession sociale	Accordé sous conditions de ressources aux emprunteurs pouvant financer la totalité du bien et certains frais annexes.
Prêt épargne logement	Accordé aux personnes ayant un compte épargne logement ou un plan épargne logement

Source : réalisé par nos soins d'après l'ouvrage (Alain, BEITONE; CAZORLA, Antoine; DOLLO, Christine; DRAI, Anne Mary, 2007).

NB : pour les trois derniers prêts se sont des formules de prêts aidés par l'État.

3.5.2. Les crédits aux entreprises : représentent l'une des principales sources de financement pour les entreprises afin de satisfaire des besoins de financement qui vont du court au long terme, Qui sont les crédits de trésorerie et les crédits d'investissement :

Chapitre 01 : Le cadre théorique de la bancarisation

3.5.2.1. Crédit de trésorerie

Tableau N°05 : Crédit de trésorerie

Crédits :	Techniques de financement :
Crédit par caisse	<ul style="list-style-type: none">-facilité de caisse : une autorisation donnée par une banque à sa clientèle (l'entreprise) d'une période qui ne dépasse pas 1an.-le découvert : est accord lorsque l'entreprise a un besoin de trésorerie immédiat en attendant la rentrée d'argent prochaine, un découvert accordé oralement il s'agit d'un découvert confirmé où l'entreprise demande une confirmation (le montant, et la durée et les conditions),et il s'agit d'un découvert spot si il est accordé juste pour quelques heures.-le crédit de compagne: vise à régler les décalages entre les recettes et les dépenses
Financement des créances commerciales	<ul style="list-style-type: none">-Escompte : crédit à CT par lequel la banque met à la disposition d'une entreprise un effet de commerce non échu pour but de faire face au manque de trésorerie-Dailly : une convention par laquelle un créancier transmet sa créance sur l'un de ses débiteurs à une banque.-Affacturage : opéré par des établissements spécialisés (l'affactureur ou factor), qui consiste à financer et recouvrer des créances mise en œuvre par une entreprise.
Financement des stocks :	Un financement qui consiste à mettre en gage le stock de l'entreprise pour emprunter auprès d'une banque.
Crédits par signature	La banque prête sa signature sans endosser une charge de trésorerie. Est un engagement pour but de mettre en disposition de l'entreprise des fonds et intervenir sur le plan financier en cas de défaillance. On recense les cautions, les avals, les crédits par acceptation et les crédits documentaires.

Source : réalisé par nos soins d'après l'ouvrage (Alain, BEITONE; CAZORLA, Antoine; DOLLO, Christine; DRAI, Anne Mary, 2007).

Chapitre 01 : Le cadre théorique de la bancarisation

3.5.2.2. Crédits d'investissement : Des crédits à moyen terme (MT) ou à long terme (LT) financent le haut du bilan de l'entreprise, un crédit pour le développement ou le renouvellement des immobilisations.

Tableau N°06 : Crédits d'investissement

Crédit :	Techniques de financement :
Crédits bancaires classiques	Sont des crédits à MT ou à LT accordés par les banques avec ou sans le concours des établissements public qui sont pour but de soutenir les innovations et la croissance des petites et moyennes entreprises (PME).
Crédit-bail	Est un contrat de location d'une durée déterminée signé entre la banque et l'entreprise avec une promesse de vente à l'échéance du contrat.
Prêts participatifs	Sont des prêts de longue durée destinés à renforcer les fonds propres (FP) des entreprises et plus spécifiquement des (PME) petites et moyennes entreprises. Ils sont distribués par des banques, des sociétés commerciales ou l'État.

Source : réalisé par nos soins d'après l'ouvrage (Alain, BEITONE; CAZORLA, Antoine; DOLLO, Christine; DRAI, Anne Mary, 2007).

4. La place et le rôle de la banque dans l'économie

Les banques jouent le rôle d'intermédiaires entre les agents économiques. En principe, les agents disposant d'une capacité à financer, prêtent des capitaux à la banque qui fournit à leur tour des crédits aux agents se trouvant dans une situation de déficit économique. Les agents économiques auprès desquels elle prête de l'argent peuvent être des particuliers ou des entreprises. Ce prêt se manifeste sous forme de dépôts d'argent. Ce genre d'opération garantit le bon fonctionnement du mouvement des capitaux qui est très favorable à l'économie, et par ces opérations que les banques répondent aux besoins de financement dans l'économie.

Et un élément essentiel, seules les banques ont le droit à la création monétaire on appelle ça la monnaie scripturale, Les impacts de cette politique de la monnaie dans l'économie nationale sont essentiels, et par conséquent l'injection de la liquidité dans le circuit économique qui

Chapitre 01 : Le cadre théorique de la bancarisation

contribuera à gonfler l'effet multiplicateur de crédit. Si le crédit octroyé par des banques est utilisé à des fins d'investissement, cela va engendrer des suites d'investissement, on appelle ça l'effet de l'accélération, ça va entretenir et améliorer l'économie du pays et encourage l'accès aux crédits à la consommation par les ménages, et d'autre part la création de nouvelles situations d'investissement liées aux premiers investissements financés par les crédits.

La banque ne se limite pas juste dans le rôle de l'intermédiation financière dans l'économie moderne mais aussi elle fonctionne pour le bien du pays, l'émission de la monnaie elle sert aussi à financer l'État, comme nous le verrons plus bas, pour ses besoins spécifiques comme le règlement des appointements des salariés fonctionnaires. L'obligation du pays à rembourser la banque centrale par l'intermédiaire des impôts collectés par l'État fait que la monnaie, ainsi en circulation, agit comme un intermédiaire des échanges entre agents économiques.

5. Bank run (la panique bancaire)

5.1. C'est quoi une panique bancaire ?

Elle peut survenir à l'occasion d'une crise économique ou d'une rumeur qui laisse présager le possible défaut d'un établissement de crédit et donc une crise de confiance. Lors d'une panique bancaire, une fraction importante des déposants retirent leurs dépôts par souci de solvabilité de la banque. On dit aussi un phénomène auto-réalisateur où la banque devient insolvable à cause de ces retraits massifs, on dit aussi une ruée bancaire ou course aux guichets. Parmi les célèbres crises ayant connu des paniques bancaires, parmi les crises les plus connues, celle de 1929 et la crise de 2008.

5.2. Les moyens de l'intervention de l'Etat

L'Etat peut intervenir en amont pour réduire la probabilité d'occurrence et en aval pour éviter la propagation de la crise au reste de l'économie.

Pour limiter le risque de faillite bancaire, l'Etat intervient avec les règles prudentielles, et donc les établissements de crédit doivent respecter certains ratios de solvabilités, Il s'agit du ratio Cooke définie par le comité de Bâle² comme étant :

$$\text{Ratio Bâle II} = \frac{\text{Fonds propres réglementaires (FPR)}}{\text{Risque de crédit} + \text{Risque de marché} + \text{Risque opérationnel}} = 8\%$$

Ce ratio contraint les banques à réduire leurs crédits et/ou à augmenter leurs fonds propres.

Les banques ont également l'obligation de déposer au niveau de la banque centrale une certaine fraction de leurs dépôts sous forme de réserves obligatoires. Leur montant est calculé en multipliant les dépôts et/ou les crédits gérés par chaque banque de second rang par le taux des réserves obligatoires fixé par la banque centrale.

Pour éviter la propagation de la crise au reste de l'économie, que les économistes la désigne sous le nom de crise systémique, l'Etat met en place un système de garanties des dépôts des clients. La banque centrale, prêteur en dernier ressort, prête également de la liquidité aux banques qui sont en panique financière. Et finalement si l'une de ces mesures n'a pas fonctionné, les pouvoirs publics vont intervenir de façon radicale par l'injection des fonds publics dans le capital des banques qui sont insolvable, voire, dans les cas les plus extrêmes leur nationalisation temporaire. Ces mesures peuvent pousser les banques à adopter des comportements plus risqués qu'en l'absence d'intervention (Bozio & Grenet, 2010)

² Le comité de Bâle est une instance de concertation entre les banques centrales qui fonctionnent en liaison avec la banque des règlements internationaux afin de formuler des règles prudentielles dans les domaines bancaires et financiers.

Chapitre 01 : Le cadre théorique de la bancarisation

Section 02 : La bancarisation et les moyens de paiement traditionnels et numériques

Après avoir appréhendé l'activité bancaire dans la première section, cette section aura pour but de présenter le terme de bancarisation, qui est un mot dérivé du concept banque et ce dernier est concept clé de notre étude. Sans oublier de citer les différents moyens de paiement traditionnels et numériques utilisés dans les banques.

1. La bancarisation

1.1. Définition de la bancarisation

C'est un processus mené par les banques, qui consiste à ouvrir des comptes aux particuliers et aux entreprises dans un pays. C'est la tendance des banques à influencer la vie des ménages en leur permettant d'ouvrir des comptes, ce processus vise un double objectif :

- Elle permet aux banques d'élargir leurs ressources et leur clientèle afin de développer leurs activités financières.
- Pour les autorités publiques, elle permet de contrôler et mieux gérer la création monétaire et aussi divers mouvements monétaires.

La bancarisation donne un indice sur le degré de développement d'un pays (un taux plus grand, un pays plus développé).

1.2. Le taux de bancarisation

Le taux de bancarisation représente le pourcentage de la population ayant accès aux services bancaires. Pour le calculer, on utilise la formule suivante :

$$\text{Taux de bancarisation} = \frac{\text{Nombre de personnes ayant un compte bancaire}}{\text{Nombre de personnes total}}$$

1.3. Certains obstacles de développement de la bancarisation

Notons qu'il existe certains obstacles ou freins au développement de la bancarisation comme :

- Le manque dans le secteur informel ;
- Le déséquilibre régional dans le développement économique ;
- La réticence à accepter les moyens de paiement scripturaux ;
- L'instabilité institutionnelle et politique.

- La préférence de la thésaurisation³.

2. Les moyens de paiement traditionnels et numériques

Les moyens de paiement constituent un ensemble de techniques mis à la disposition de la clientèle (qui sont à l'origine des ménages ou des entreprises) par la banque, afin de procéder aux règlements et aux transferts de fonds. Ils sont également est un moyen d'assurer un service de caisse par conservation des fonds déposés et les retraits en espèce par les différents moyens de paiements. Pour la banque, l'innovation constitue l'un de ses principaux facteurs d'évolution qui en font une industrie vivante et dynamique, où les moyens de paiement scripturaux et fiduciaires ont tendance à décroître régulièrement au profit des moyens de paiement électroniques.

Tout moyen de paiement mis à la disposition des agents économiques qui disposent d'un compte bancaire est donc une liaison entre la banque et les ménages ou les entreprises et un outil efficace pour une très bonne gestion des opérations bancaires.

Il existe différents moyens de paiement avec des règles précises pour chacun d'eux :

2.1. Les moyens de paiements traditionnels ou classiques

2.1.1. Le chèque

Un moyen de retrait de l'argent délivré par la banque gratuitement, il existe différentes sortes de chèques (chèque de paiement, chèque non-barré, chèque visé, chèque certifié et chèque de banque).

2.1.2. Les cartes bancaires

Une carte émise par une banque à ses clients et qui permet d'effectuer le règlement des achats ou des retraits d'espèces dans des distributeurs automatiques de billets (DAB). Cette carte est payante et les tarifs varient très fortement d'une banque à l'autre pour un même type de carte. On trouve de nombreuses cartes bancaires incluant plusieurs services :

- Carte de retrait ;
- bancaire à débit immédiat ;
- Carte bancaire à débit différé ;

³ La thésaurisation est un comportement économique qui consiste à conserver l'épargne sous forme de liquidité monétaire, ce qui revient à la stériliser économiquement puisqu'elle ne peut être ni placée ni investie.

- Carte bancaire à autorisation systématique ;
- Carte prépayée ;
- Carte de crédit.

2.1.3. Les espèces

Un moyen de paiement en espèce, c'est-à-dire en utilisant des pièces de monnaie et billets avec des sommes déterminés.

2.1.4. Les titres interbancaires de paiement

Une sorte de coupon adressé par un créancier à un organisme ou une personne à qui il doit de l'argent, afin de recouvrer ses créances et est conçu pour les règlements à distance notamment les factures.

2.1.5. Le virement

Permet de transférer des fonds d'un compte à un autre compte ce genre de moyens de paiement utilisé par les entreprises pour régler ces fournisseurs, versement des salaires et les ménages pour le loyer par exemple.

2.1.6. Le prélèvement

Il permet à un créancier d'être initiateur de la mise en recouvrement des créances sur son débiteur. Ce dernier est alors dispensé des envois des titres de paiements. Cet instrument est notamment utilisé pour tous les règlements à périodicité constante (les factures d'électricité, les impôts...).

2.1.7. La lettre de change

Un écrit par lequel un créancier demande à un débiteur de régler un montant donné à une date donnée.

2.1.8. Le billet à ordre

Un écrit par lequel un payeur doit régler un tiers (bénéficiaire) un montant donné à une date donnée. (Karyotis, 2015-2016, pp. 30-31).

2.2. Les moyens de paiement numériques ou modernes (monétique)

La monétique, appelée aussi la monnaie électronique est donc, l'ensemble des moyens électroniques mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires ou l'ensemble des technologies permettent une électrification du transfert des fonds. Il existe principalement deux types de moyens de paiement électroniques :

2.2.1. Le porte monnaie électronique (PME)

Représenté par les cartes prépayées dont l'utilisation n'est pas restreinte à un type de transaction spécifique, ou à un bénéficiaire unique (à la différence de la carte de téléphone par exemple).

2.2.2. Le porte monnaie virtuel (PMV)

Représenté par les produits purement logiciels permettant d'effectuer des paiements par télétransmission, sur Internet par exemple. L'accès à cette seconde forme de monnaie électronique (monnaie logicielle ou monnaie de réseau) peut, dans certains cas, requérir l'utilisation de cartes prépayées au moyen de dispositifs.

Chapitre 01 : Le cadre théorique de la bancarisation

Conclusion

De façon générale, ce chapitre démontre que les banques sont indispensables au développement économique de chaque pays, plus un système bancaire en premier lieu est confiant, solide et stable, plus la population fait appel aux services bancaires, ce qui engendre une augmentation du niveau de bancarisation.

Le secteur bancaire est le cœur de l'économie moderne grâce à l'intégration des nouvelles technologies dans son fonctionnement afin de faciliter la circulation de monnaie bancaire. Et avec l'activité bancaire qui consiste à accorder des crédits sans avoir les montants correspondant en ressource, la banque est considéré comme la source de la création monétaire.

Le passage des moyens de paiement classiques ou traditionnels vers les moyens de paiements numériques ou modernes est un tournant essentiel dans la modernisation du système bancaire et l'amélioration de la qualité des services bancaires.

*Chapitre 02 : Le système bancaire
Algérien avant et durant le COVID-*

19

Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19

Introduction

A l'instar des autres secteurs, le secteur bancaire Algérien a connu de vastes réformes depuis 1962 avec pour objectif principal, l'adoption d'une politique monétaire assurant une meilleure intermédiation financière et une distribution des crédits suffisante, afin de pouvoir subvenir aux besoins financiers de l'économie nationale.

Après avoir choisi de se tourner vers l'économie de marché, l'Algérie s'est vue obliger de lancer un processus de modernisation de son secteur bancaire et essayer de rattraper le retard d'adaptation économique par rapport à ses voisins. Le système bancaire algérien tel qu'il se présente aujourd'hui est le résultat de mutations successives dictées par l'évolution des besoins de financement de l'économie nationale. Dans ce sens, les spécialistes du Fonds Monétaire International (FMI) ainsi que les représentants de l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) trouvent que la réforme du système bancaire algérien doit obligatoirement se focaliser sur la modernisation des systèmes de paiement ainsi que le cadre règlementaire régissant ce secteur. L'Algérie s'est engagée dès le début de l'année 1988 dans un vaste mouvement des réformes économiques destinées à rompre avec l'ancien système de planification centralisé et à favoriser l'instauration des mécanismes de marché. (BENABDELLAH, 2019, p. 337).

Dans la première section nous allons étudier le fonctionnement du secteur bancaire Algérien dans sa globalité. Son historique (le système bancaire national), son évolution, la bancarisation et la réglementation bancaire en Algérie ainsi que les acteurs du système bancaire Algérien et la situation du système bancaire Algérien durant le COVID-19.

Pour la deuxième section nous allons parler sur la pandémie COVID-19, ses origines, son apparition et les facteurs qui ont contribué à sa propagation, ensuite nous allons exposer les différentes mesures apportées par l'Etat Algérien afin d'éviter le scénario de la propagation pour le but de conserver le secteur bancaire des dégâts qui peuvent le toucher.

Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19

Section 01 : Bancarisation en Algérie

Cette section est pour but de montrer le système bancaire le lendemain de l'indépendance son historique et son évolution et bien sur les réformes connues durant cette période.

1. Le système bancaire national (historique)

Après l'indépendance, l'Algérie s'est dotée d'une monnaie nationale à savoir le (Dinar Algérien) et d'une Banque Centrale, afin de créer de la monnaie et de maintenir à des échanges, les conditions les plus favorable au développement et à la croissance économique. L'objectif était l'établissement de la souveraineté monétaire du pays fraîchement indépendant après plus de 132 ans de colonialisme français.

En 1963, la Caisse Algérienne de Développement (CAD) a été créée autant qu'institution de financement de l'effort de développement car les pouvoirs publics voulaient adopter une économie fondée sur le dirigisme et rompre avec l'économie coloniale qui donne la priorité aux industries lourdes qui étaient censées entrainer le développement des autres secteurs de l'économie. La CAD est devenu une Banque Algérienne de Développement (BAD) le 30/06/1971.

En 1964, la Caisse Nationale de l'Épargne et de Prévoyance (CNEP) avait été créée pour gérer le système de collecte de l'épargne populaire dans le but de la redistribuer sous forme de crédit pour le financement de logements.

La nationalisation de l'appareil bancaire en Algérie entre 1966 et 1968, a doté à l'Etat le pouvoir d'orienter son économie vers le pôle socialiste, s'est confrontée au refus des banques étrangères de financer l'économie de l'Algérie post indépendance. Ainsi la naissance de trois banques publiques commerciales, à savoir la Banque Nationale d'Algérie (BNA), le Crédit Populaire Algérien (CPA) et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA). (ABOURA & CHAHIDI, 2018, p. 2).

Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19

2. Evolution de système bancaire Algérien

Le secteur bancaire Algérien est en évolution continue depuis l'adoption de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit qui a permis à un nombre important de banques et d'établissements financiers de voir le jour. La Banque d'Algérie a autorisé, pour la première fois, les banques privées à exercer en Algérie à travers la détention d'un capital minimum de 500 millions de dinars algériens. Durant cette période, le secteur bancaire était principalement constitué de cinq (05) banques commerciales publiques, de la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) et de la Banque algérienne de développement (BAD), ce n'est qu'en 1991, qu'une banque privée, en l'occurrence Al Baraka, a rejoint le paysage bancaire algérien.

Aujourd'hui, le système algérien compte 20 banques commerciales aux côtés de la Banque centrale, trois bureaux de représentation de grandes banques internationales, une bourse des valeurs, une société de clearing chargée des fonctions de dépositaires, trois caisses d'assurance-crédit, une société de refinancement hypothécaire... Les 1200 agences des réseaux bancaires restent toutefois dominées par les banques publiques à hauteur de 99 %. L'intervention des banques dans le financement des activités économiques a évolué de manière significative : elles assument aujourd'hui des activités de type universel.

2.1. Le taux de bancarisation en Algérie :

Dans ce tableau nous allons résumer le taux de bancarisation en Algérie de 3 années (2011-2013) ;

Tableau N°07 : taux de bancarisation en Algérie :

Année	2011	2012	2013
Nombre de comptes	11 372 355	11 258 963	11 737 408
Effectif de population	36 376 646	37 078 280	37 812 781
Taux de bancarisation	31,2%	30,3%	31,0%

Source : (BENABDELLAH, 2019)

Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19

Le taux de bancarisation en Algérie est estimé à 30%, ce qui la place parmi les pays les moins bancarisés. La défaillance du système bancaire a deux causes. La première étant le mépris de l'employer envers la clientèle, perceptible au moment de l'ouverture d'un compte et/ou lors des retraits d'argent (le personnel manque de professionnalisme. La seconde est liée à la méfiance des citoyens envers les banques; ils préfèrent ainsi la thésaurisation. (BENABDELLAH, 2019).

3. La réglementation bancaire en Algérie

La principale vocation d'une banque est l'intermédiation (intermédiation bancaire entre offreurs et demandeurs de capitaux) et pour que celle-ci soit saine et efficace, une instrumentation réglementaire a été mise en place afin de consolider les conditions d'exercice de l'activité bancaire. Ainsi que de la supervision bancaire conformément aux normes et principes universels de plus en plus rigoureuses, nous exposons certaines ordonnances et lois qui résument ces conditions :

3.1. La loi du 19 Août 1986 relative au régime des banques et du crédit

Le secteur bancaire Algérien n'a été cadré que via des textes épar :

- La loi n°62-144 relative à la création de la Banque Centrale d'Algérie (BCA) et fixant ses statuts ;
- Les lois de finances de 1970 et 1971 ;
- La loi n°80-05 modifiée et complétée relative à l'exercice des fonctions de contrôle de la Cour des comptes.

Suite à l'effondrement du régime socialiste et l'avènement en force du mondialisme accompagnés par le choc pétrolier de 1986⁴ et l'amplification de la dette extérieure du pays que la poursuite de la gestion administrative de l'économie nationale était devenue impossible.

⁴ Choc pétrolier de 1986 : le prix de baril d'or noir qui constitue 95% des rentrées en devise d'Alger est passé de 115 à 55 dollars. (Pétrole: le spectre de 1986 hante Alger, 2015)

Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19

Ainsi, cette loi bancaire a été instaurée en Août 1986 dans le but de définir le régime des banques et du crédit ainsi que le nouveau cadre institutionnel et fonctionnel de l'activité bancaire. C'est donc en 1986, que le système bancaire algérien a été cadré par une loi dont l'objectif premier était d'apporter des aménagements aux modes de financement de l'économie nationale. Cette loi a reconduit le principe de l'attribution des ressources financières et monétaires dans le cadre de la réalisation du plan national de crédit par le gouvernement en faveur du système.

3.2. La loi du 12 Janvier 1988

Beaucoup de réformes ont été engagées par les autorités Algériennes à partir de 1988, comme l'attribution d'une autonomie de gestion aux entreprises publiques suite au passage d'une économie dirigée vers une économie de marché libéralisée. L'Etat Algérien a délégué ses prérogatives à des fonds de participation érigés en sociétés par action afin de gérer la nouvelle catégorie d'entreprises créées sous l'appellation « entreprise publique économique dite EPE » et dont l'entreprise bancaire en faisait partie. Selon la loi de 1988, la banque a été définie comme une personne morale commerciale appelée à avoir une plus grande autonomie dans la gestion de son métier.

3.3. La loi sur la monnaie et le crédit n°90-10 du 14 Avril 1990

Suite au choc pétrolier de 1988, le système bancaire Algérien était en situation de défaillance. À l'ère de l'économie dirigée et plusieurs défauts ont été observés tels que les lenteurs bureaucratiques causées par la centralisation des décisions, le manque de technicité des banques et le financement orienté principalement vers des entreprises publiques. Et la **loi n°90-10 du 14 avril 1990** était de remédier ces défauts tout en faisant progresser les méthodes de travail du tissu bancaire national et instaurer une concurrence et une amélioration de l'intermédiation bancaire via l'ouverture du champ au capital privé national et étranger mais aussi, la libre détermination des taux d'intérêt bancaire par les banques sans intervention de l'Etat. Ainsi l'autonomisation de la banque centrale et sa libération de la gestion administrative de L'Etat et du Trésor Public.

Par ailleurs, **les articles 11 et 12** de cette loi ont porté sur le changement de la dénomination de la Banque Centrale d'Algérie en vigueur depuis Décembre 1962 à Banque d'Algérie (BA) en vue d'accompagner le caractère d'indépendance qui lui a été notifié tout en

Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19

mettant en place un Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC)⁵, qui via **l'article 44**, le législateur lui attribue la mission de conseil d'administration de la Banque d'Algérie tout en instaurant la réglementation à appliquer par les banques et les établissements financiers. Le législateur a également posé le principe de l'agrément des banques en insistant sur la qualité des actionnaires, leurs relations et la notion d'actionnaire de référence.

3.4. Ordonnance n°01-01 du 27 Février 2001

Cette ordonnance et pour but de compléter la **loi n°90-10** via des aménagements touchant principalement, le conseil de la monnaie et du crédit qui a de ce fait, était divisé en deux organes :

- Le premier organe est constitué du conseil d'administration chargé de la direction et de l'administration de la Banque d'Algérie ;
- Le second organe est quant à lui constitué par le conseil de la monnaie et du crédit jouant le rôle d'autorité monétaire.

3.5. Ordonnance n°03-11 du 26 Août 2003

Cette année fut marquée par la mise en faillite de deux banques privées à savoir : EL KHALIFA BANK et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie (B.C.I.A). Ce scandale financier a poussé les pouvoirs publics à chercher une refonte de la loi sur la monnaie et le crédit. Cette ordonnance vise à tirer trois principaux objectifs : permettre à la Banque d'Algérie de mieux exercer ses missions, renforcer la collaboration entre la Banque d'Algérie et le gouvernement sur les questions financières du pays et permettre une meilleure protection des acteurs financiers de la place ainsi que de l'épargne publique. Ainsi la mission attribuée à la Banque d'Algérie pour but de supervision et contrôle du tissu bancaire et financier national.

3.6. Ordonnance n°10-04 du 26 Août 2010

Cette ordonnance est pour but de modifier et compléter certains articles de **l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003** relative à la monnaie et au crédit. La mission de la Banque d'Algérie a été plus élargie, celle du conseil de la monnaie et du crédit a été actualisée et celle des banques et établissements financiers a intégré de nouvelles opérations connexes. La **loi de finances**

⁵ Voir l'article (ABOURA & CHAHIDI, 2018, p. 8)

Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19

complémentaire de 2009 a intégré l'obligation pour les investisseurs étrangers dans le secteur bancaire d'observer dans le cadre du partenariat, la règle de répartition du capital à un minimum de 51% pour l'actionnaire national résident.

La mise en place d'un dispositif de contrôle interne au niveau des banques et établissements financiers avec l'obligation de prendre en compte l'ensemble des risques afférents à l'activité bancaire.

Nous notons également, l'introduction de plusieurs nouveaux articles en vue de protéger les intérêts des citoyens vis-à-vis de certaines pratiques qui se sont répandues dans le métier, tels que **l'article 119bis** qui stipule que toute personne à qui les banques de la place ont refusé l'ouverture d'un compte de dépôt pouvait demander à la Banque d'Algérie de lui désigner une banque auprès de laquelle, elle pourra ouvrir ce compte, ou encore **l'article 119ter** qui oblige les banques à être plus transparente dans leurs opérations de crédit notamment, de tenir informer leur clientèle sur leur situation bancaire et sur les conditions de banque pratiquées.

4. Les réformes du secteur bancaire Algérien

Les banques étaient donc spécialisées par des secteurs d'activités et développaient des instruments financiers en fonction des orientations données par l'Etat.

Le financement de l'économie était fondé sur l'épargne budgétaire, pour ce qui est de l'épargne domestique était inactif à l'époque, et le secteur privé était marginalisé n'occupant qu'une part infime du portefeuille de banques nationales.

C'est suite à la crise financière survenue dans les années 1980 a mis en évidence des contraintes budgétaires amenant l'Etat a décidé de se désengager du financement de l'économie nationale avec comme objectif de sortir de la crise du financement par l'endettement extérieur et avec comme priorité, le rétablissement des équilibres au niveau macro-économique.

Dans le secteur bancaire, la mise en place de cette nouvelle politique s'est manifestée par la transformation des banques publiques dès 1989 en sociétés par actions soumises aux règles du code du commerce. En 1990 la loi sur la monnaie et le crédit qui a constitué le fondement de nouveau système financier Algérien et l'annonce de début d'un processus de déréglementation très profond.

Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19

Additivement à ces transformations de grandes envergures, les banques ont engagé dès 1993, des projets importants en vue de mettre à jour leurs systèmes informatiques et adapter leurs activités aux nouvelles exigences du marché.

Dans la continuité des réformes au niveau du secteur bancaire, c'est l'année de 1991 qui a marqué la libéralisation du commerce extérieur en Algérie avec par la suite, l'institution de la convertibilité commerciale du dinar en 1994 notamment grâce au rééchelonnement de la dette extérieure. Par ailleurs, depuis 1995, « les conditions et les procédures d'autorisation et d'agrément des banques et des établissements financiers sont clairement définies et largement mises en œuvre ».

Afin d'accompagner ce processus de modernisation du tissu bancaire et financier algérien, il a été érigé à partir 1996, le cadre institutionnel nécessaire à la mise en place d'un marché de capitaux. Ainsi, la Bourse des valeurs est effectivement opérationnelle depuis 1999.

Concernant la situation actuelle du système bancaire Algérien, ce dernier contient 20 banques commerciales, 09 établissements financiers et d'une banque centrale. L'intervention de ces banques dans le financement des activités économiques a évolué de manière significative, elles assument aujourd'hui des activités de type universel. A coté de celui la le secteur bancaire est engagé dans une mutation qui se traduit par une bancarisation plus importante avec une caractéristique des opérations plus rapide, et une modernisation accélérée par la mise en œuvre des partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales. Ainsi que le plan de relance de l'économie et de privatisation offre en outre un avantage et d'autres opportunités.

Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19

Section 02 : Le système bancaire Algérien durant le COVID-19

Dans cette section nous allons aborder le sujet de la crise sanitaire et ses effets sur le système bancaire, plus précisément celui de l'Algérie et les mesures apportés par l'Etat Algérien afin d'éviter la propagation de ce virus, qui peut causer des problèmes au système bancaire Algérien.

1. Le COVID-19 en tant que crise sanitaire

Le COVID-19 (Coronavirus Disease 2019) est une maladie infectieuse due au virus SARS-COV-2, émergé en décembre 2019 dans la ville de Wuhan, dans la province du Hubei en Chine. Sa propagation était rapide, d'abord dans la Chine, puis au reste du monde provoquant une épidémie mondiale.

Le COVID-19 est reconnu comme une maladie respiratoire, cette maladie peut-être mortelle surtout chez les personnes âgées ou ceux qui ont des maladies chroniques. Elle se transmet par contact rapproché avec des personnes infectées.

Les symptômes principaux de cette maladie sont la fièvre, la fatigue et une toux sèche. Certains patients sont aussi présentés des douleurs, une congestion et un écoulement nasal, des maux de gorge et une diarrhée.

2. Les moyens de prévention pour éviter la propagation de l'épidémie

Selon l'OMS, les moyens de prévention efficaces pour éviter la propagation de coronavirus sont :

- Le lavage fréquent des mains avec le savon ou avec une solution hydroalcoolique ;
- Eviter les contacts rapprochés, comme faire baisser ou serrer la main ;
- Se couvrir la bouche avec la bavette ;
- En cas de symptômes respiratoires et de fièvre, portez un masque et restez confinés pour ne pas contaminer votre entourage.

3. Les mesures apportées par l'Etat Algérien

L'état algérien a apporté quelques solutions pour diminuer la pression sur les entreprises en reportant les paiements de leurs charges fiscales et parafiscales, en accordant des facilités de crédits d'exploitation et d'investissement auprès des banques, ainsi que le report des

Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19

remboursements des échéances bancaires. Instruction n°05-2020 datant du 6 avril 2020, portant des mesures exceptionnelles d'allègement de certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers permettant à ces dernières d'augmenter leurs capacités de financement au profit des entreprises économiques. (Circulo de Comercio e Industria Hispano-Argilino, 2020).

Dans ce cadre, l'Association Professionnelle des Banques et des Établissements Financiers (ABEF) a instruit le 8 avril 2020 a appliqué l'instruction susmentionnée en prenant les mesures listées ci-dessous:

- Reporter et/ou renouveler les échéances des prêts dus au 31 mars 2020 et au-delà ;
- Rééchelonner des dettes impayées le 31 mars et au-delà ;
- Prolonger les délais d'utilisation des prêts et des paiements différés ;
- Supprimer les pénalités de retard pour les dettes dues au 31 mars 2020 et au-delà ;
- Maintenir et/ou renouveler les prêts d'exploitation. (GIDE, 2020).

4. Les mesures anti-Covid apportées par la banque d'Algérie

La banque d'Algérie rappelle tous les banques et les établissements financiers qu'ils doivent inscrire leur démarche de lutte contre la propagation du virus Covid 19, dans le cadre des directives édictées par les pouvoirs publics. Ainsi, il leur est demandé de prendre toutes les mesures de précautions nécessaires, notamment en matière d'hygiène, aussi bien envers leur personnel que de leur clientèle.

Afin d'atténuer les pressions subies par les banques au niveau de la gestion de leurs risques, de leurs liquidités et de leurs équilibres financiers, la BA a adopté des mesures d'assouplissement de certaines obligations règlementaires :

- Réduction de ration de solvabilité à 9,5% ;
- Réduction de ratio de liquidité de 100 à 60% ;
- Réduction de la réserve légale de 8% à 6%, ce taux a été ensuite ramené à 3% ;

Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19

- Réduction de taux de réescompte de 3,25% à 3%.

La présence de clients en nombre élevé au niveau des guichets bancaires n'est pas le seul facteur qui expose la population au risque de contagions, mais aussi par la manipulation des billets de banque, qui peuvent constituer des facteurs de transmission du virus, malgré les dispositions prises par la BA pour aseptiser les billets de banque en circulation.

Pour cela, les banques doivent par conséquent prendre toutes les dispositions requises, pour inciter leur clientèle à utiliser les moyens de paiements scripturaux, notamment le chèque, le virement et la carte bancaire. Les intermédiaires agréés peuvent d'ores et déjà, engager des actions d'urgence auprès des commerçants, notamment : les officines de pharmacie, les supérettes et magasins d'alimentation, ainsi que les cabinets médicaux, à l'effet de les doter de Terminal de Paiement Electronique (TPE), afin de limiter au maximum l'utilisation de cash.

Il reste entendu, qu'au regard de cette situation singulière, la BA propose aux banques de mettre à la disposition de la clientèle des services gratuits, tels que :

- L'octroi de cartes bancaires et carnets de chèques à la clientèle, notamment des particuliers ;
- L'utilisation de services monétiques : GAB⁶/DAB et paiements par carte qui sont disponible 24/24h et même les weekends ;
- La Dotation de commerçants de TPE sans charges supplémentaires.
- L'utilisation de l'E-paiement (les indicateurs de paiement électroniques) pour les services en ligne (BANK OF ALGERIA, 2020).

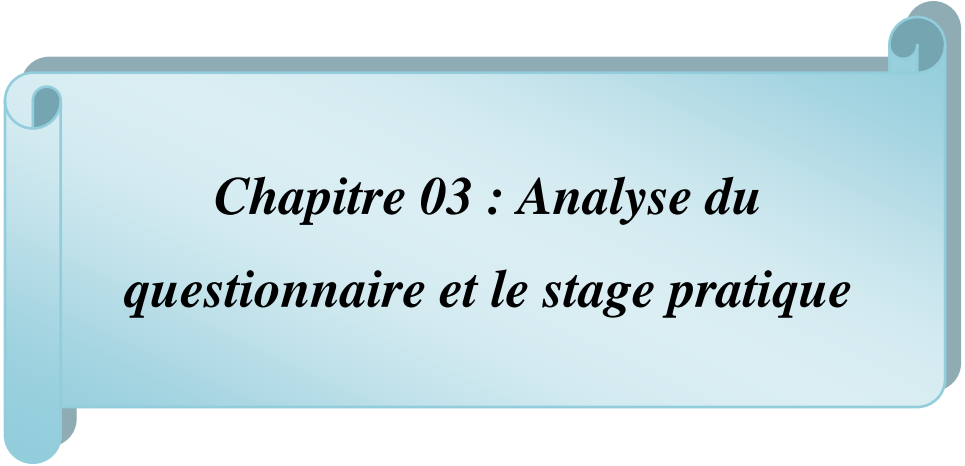
⁶ GAB : Guichet Automatique Bancaire.

Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19

Conclusion

Nous concluons que depuis l'indépendance, l'Algérie a connu des vastes réformes dans le secteur bancaire, qui se caractérise par un faible taux de bancarisation, et une lenteur en termes de l'utilisation de la technologie. L'objectif des pouvoirs publics est d'avoir un système bancaire efficace et performant répondant aux nouvelles exigences et qui contribuera à l'amélioration du climat des affaires qui n'a pas encore donné tous ses fruits.

La crise sanitaire que nous vivons actuellement a apporté avec elle des inquiétudes pour le secteur bancaire. La banque d'Algérie a donné aux banques des consignes à suivre, qui à leur tour ont appliqué des mesures de protection contre le risque et en offrant des services de qualité à leurs clients qui sont en accord avec ces mesures, afin d'éviter une éventuelle panique bancaire à cause des retraits massifs.



***Chapitre 03 : Analyse du
questionnaire et le stage pratique***

Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique

Introduction

La crise sanitaire qui a touché le monde entier avait des conséquences sur les autres secteurs. Le nombre de personnes qui ont été touché par ce virus à conduit les pouvoirs publics de divers pays à appliquer certaines mesures, parmi ces mesures, le confinement qui a entraîné l'arrêt de travail de ces secteurs, sauf le secteur de la santé. Nous pouvons dire que le secteur bancaire arrêté durant cette période et la réduction des effectifs après la reprise peut entraîner certains effets, pour cela nous avons consacré ce chapitre pour analyser la situation des retraits et dépôts des individus (Algériens) qui disposent d'un compte bancaire en plus de CCP, ainsi que l'utilisation des moyens de paiement électroniques tels que les cartes bancaires.

Dans ce chapitre qui contient une section, nous présentons, dans un premier temps, les résultats de notre enquête, menée auprès des ménages ayant un compte bancaire. Notre échantillon est composée 61 ménages, en raison des difficultés rencontrées sur le terrain lors de l'administration de notre questionnaire. Et dans la deuxième section, le rapport de stage qui est un exemple sur les mesures appliquées par cette banque pour éviter la propagation de cette maladie.

Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique

Section 01 : Analyse du questionnaire sur les comportements financiers des individus en Algérie durant le COVID-19

Nous avons réalisé une enquête de terrain sous forme d'un questionnaire destiné aux individus algériens qui disposent d'un compte bancaire, sur leurs comportements depuis le début de la crise sanitaire jusqu'à nos jours. Ce questionnaire vise à faire une petite conclusion sur l'impact du COVID-19 sur ces comportements et vérifier les hypothèses posées dans la problématique. Sachant que le nombre de questionnaires collectés est de 61 questionnaires, et ce questionnaire réalisé depuis le début de mois d'Avril 2021 jusqu'au début de mois de Juillet 2021, les échantillons collectés non pas un lieu précis la distribution du questionnaire effectué dans plusieurs places sur Béjaia et ses environs. Pour la méthode utilisée était la méthode manuelle pour les différentes catégories d'âge.

Le questionnaire dispose de deux parties essentielles, qui sont les suivantes :

1. Partie 1. Informations d'ordre général

1.1. Connaissances relatives aux crises bancaires

Oui	40 (65,57%)
Non	21 (34,43)
Les crises mentionnées	-La crise actuelle (COVID-19) -La crise de 2008 (subprimes) -La crise de 1929 (crach boursier)

Source : réalisé par nos soins (enquête du 04/2021-07/2021).

Nous voyons dans le tableau que la majorité des répondants (65,57 %) ont mentionné dans leurs réponses quelques exemples des crises que le monde a connu jusqu'à nos jours. Pour cela, nous concluons que les personnes qui disposent un compte bancaire sont conscientes et informés de ce qui se passe dans le domaine bancaire, et ils sont également conscients des risques qui existent dans les banques en plus des avantages offerts par ces dernières. Et c'est grâce aux moyens informatiques et technologiques telles que les réseaux sociaux, la télévision...etc., qui

Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique

diffusent toutes les informations nécessaires et relatives au secteur bancaire. Le secteur bancaire vise à une modernisation à travers l'utilisation efficace et efficiente des Technologies d'information et de communication (TIC).

Pour ce qui est de ceux qui n'ont aucune idée sur les crises bancaire, cela peut être dû au fait que le système financier Algérien n'est pas connecté aux places financières et que le dinar n'est pas totalement convertible.

1.2. Les comptes ouverts au niveau des banques

Les comptes	Compte à vue	Compte à terme	Compte épargne	Compte devise
Le nombre de compte	44 (39,29%)	1 (0,89%)	37 (33,04%)	30 (26,79%)

Source : réalisé par nos soins (enquête du 04/2021-07/2021).

D'après ce tableau, nous constatons que parmi les répondants, 44 répondants, soit (39,29%) Ils ont un compte à vue, cela est en effet la caractéristique de la nature des dépôts collectés par le secteur bancaire Algérien, à savoir 53% des dépôts non rémunérés (à vue) (BENABDELLAH, 2019, p. 347). La raison en est, selon les répondants, que ce genre de comptes est utilisé pour récupérer leurs salaires. Pour ce qui est du compte épargne (33,04%), les ménages l'utilisent pour garder la partie non consommée de leurs revenus en raison de la sécurité que la banque offre à ses clients. Pour le compte devise, 26,79% l'utilisent, soit pour leurs transactions à l'étranger, soit pour récupérer leurs retraites en dehors du territoire Algérien. Il est évident donc qu'un individu peut posséder plusieurs comptes.

Selon le directeur général de la BADR, l'Algérie recense 12millions de comptes bancaire contre 1,5millions de carte bancaires et 20millions de comptes CCP (DZAIR DAILY, 2021).

Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique

1.3. La possession des cartes bancaires (CIB)⁷ et/ou carte EDAHABIA⁸ avant la crise

Avant la crise	
Oui	Non
41 (67,21%)	20 (32,79%)
Durant la crise	
15 (75%)	5 (25%)

Source : réalisé par nos soins (enquête du 04/2021-07/2021).

Notons que (67,21%) des répondants ont dit qu'ils possèdent une carte bancaire. Sachant que selon (DZAIR DAILY, 2020), après l'annonce de l'organisation mondiale de la santé (OMS) préconisant le remplacement du paiement cash, étant celui-ci contagieux par le Coronavirus, la BA et la poste d'Algérie ont incité leurs clients à privilégier le paiement par CIB ou EDAHABIA. Selon les experts en technologies les détenteurs de la carte CIB s'élève à 1million, et les titulaires de carte EDAHABIA environs 9millions. Ce pourcentage montre que l'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie est en voie de développement. Voyons aussi que le nombre des personnes qui ont demandé une carte CIB et/ou une carte EDAHABIA durant cette pandémie (75%), est remarquable, ce qui montre les avantages liés à leur utilisation.

2. Partie.2 Informations relatives à la crise COVID-19

2.1. L'utilisation des cartes CIB et/ou la carte EDAHABIA depuis le début de la crise

Comme seul moyen	Plus fréquemment	Moins fréquemment	Comme d'habitude
18 (29,51%)	23 (37,70%)	9 (14,75%)	11 (18,03%)

Source : réalisé par nos soins (enquête du 04/2021-07/2021).

Comme nous voyons dans ce tableau, (29,51%) des répondants utilisent les cartes CIB ou EDAHABIA durant cette crise sanitaire est (37,70%). Pour ceux qui les utilisent plus fréquemment. Les statistiques existantes sur la plateforme GIE Monétique⁹ montrent que depuis le début du Covid-19 (début de l'année 2020) jusqu'à nos jour, l'activité monétique réalisé par la carte CIB et la carte EDAHABIA telles que (télécom, transport, assurance, électricité/eau...etc.,

⁷ CIB : Carte Inter Bancaire.

⁸ La carte EDAHABIA : une carte de débit émise par Algérie poste permettant à son titulaire d'effectuer des retraits, de libre service bancaire et de paiement sur TPE.

⁹ Groupement d'Internet Economique et Monétique.

Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique

est de 4 593 960 opérations, alors qu'elle était de 202 480 opérations pour l'année 2019 (Activité Paiement Sur Internet, 2021). Cette préférence pour les cartes s'explique par :

- Pratique et simple à utiliser ;
- Permet d'effectuer des retraits et des paiements 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ;
- Garantie une sécurité renforcée (carte à puce) ;
- Gain de temps.

2.2. Les déplacements aux guichets de banque ou de poste

Plus fréquemment	Moins fréquemment	Comme d'habitude
12 (19,67%)	36 (59,02%)	13 (21,31%)

Source : réalisé par nos soins (enquête du 04/2021-07/2021).

Comme il ressort du tableau, (59,02%) des répondants se déplacent aux guichets moins fréquemment. D'abord, pour respecter les mesures prises à la fois par les pouvoirs publics que par leurs banques. Ensuite, ils préfèrent utiliser leurs cartes. La BA incite les ménages à utiliser les GAB/DAB et les E-paiement au lieu de se déplacer à la banque.

2.3. L'utilisation de l'E-paiement (sites internet)

Comme seul moyen	Plus fréquemment	Moins fréquemment
9 (15,25%)	33 (55,93%)	17 (28,81%)

Source : réalisé par nos soins (enquête du 04/2021-07/2021).

Voyons ici que (55,93%) des répondants utilisent le E-paiement plus fréquemment en plus des répondants qu'ils l'utilisent comme seul moyen (15,25%). Cela confirme que les activités de paiement via les sites internet ont augmenté. Les répondants disent qu'ils règlent leurs factures avec les sites internet comme (facteurs d'électricité/eau, Telecom..). Plus de quatre 4 millions d'opérations de paiement en ligne ont été enregistrées en Algérie durant l'année 2020, contre 671 000 opérations réalisées en 2017 et plus de quatre 4 milliards de dinars, contre 1 milliard de dinars en 2019. (Algérie ECO, 2021).

NB : 2 personnes n'utilisent pas l'E-paiement à cause de manque de confiance.

Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique

2.4. L'utilisation des moyens numériques telle que l'internet et les SMS pour la consultation des comptes

Comme seul moyen	Plus fréquemment	Moins fréquemment	Comme d'habitude
12 (20,34%)	28 (47,46%)	9 (15,25%)	10 (16,95%)

Source : réalisé par nos soins (enquête du 04/2021-07/2021).

Nous pouvons constater sur le tableau que (47,46%) utilisent plus fréquemment les moyens numériques pour la consultation de leurs comptes bancaires et (20,34%) des répondants qui les utilisent comme seul moyen, afin d'éviter le déplacement aux banques et aux guichets et le risque de contamination. Ça pourrait être un avantage pour l'utilisation des technologies dans le secteur bancaire et faciliter les opérations bancaires.

NB : 2 personnes n'utilisent pas les moyens numériques à cause des tarifs appliqués lors de la consultation de leurs comptes.

2.5. Les retraits effectués par les ménages durant cette crise (compte à vue)

Tout l'argent disponible	Plus d'argent que d'habitude	Comme d'habitude	Moins d'argent que d'habitude
37 (66,07%)	6 (10,71%)	8 (14,29%)	5 (8,93%)
Si 1 et 2			
Pour éviter les déplacements fréquents aux guichets	Par peur de manque de liquidité dans les guichets	Pour respecter les mesures anti-COVID-19	
20 (43,48%)	16 (34,78%)	10 (21,74%)	

Source : réalisé par nos soins (enquête du 04/2021-07/2021).

Nous remarquons que durant cette crise, le plus grand nombre de répondants (66,07%) ont retiré tout l'argent disponible dans leurs comptes. Comme ils ont mentionné dans leurs réponses, soit pour éviter les déplacements fréquents aux guichets, soit pour respecter les mesures anti-COVID-19, ou par peur de manque de liquidité. Il convient de rappeler que le risque d'une panique bancaire est l'une des raisons essentielles des retraits massifs des dépôts, indépendamment de la crise sanitaire (voir chapitre 01). Pour y remédier, chaque banque a plafonné le montant des retraits au niveau des DAB. Le CPA, par exemple a fixé un plafond de

Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique

retrait de 50 000 DA, un plafond paiement (On line) 300 000 DA et un plafond par montant de transaction de paiement 80 000 DA au niveau des DAB (Crédit Populaire d'Algérie, 2021). Il en est de même pour la poste : 30 000 da au lieu 50 000 da au niveau des distributeurs (REPORTERS, 2021), et bien que ce montant puisse varier d'une agence à une autre.

NB : 5 personnes n'ont pas de compte à vue et pour ceux qui ils ont un compte à vue certains d'eux ont choisis deux réponses et d'autres soit une seule soit aucune réponse.

2.6. Les difficultés lors des retraits d'argent aux guichets et au niveau de distributeurs

Plus de difficultés qu'avant	Moins de difficultés	Aucune difficulté
19 (31,15%)	14 (22,95%)	28 (45,90%)

Source : réalisé par nos soins (enquête du 04/2021-07/2021).

Comme nous pouvons voir sur le tableau, (45,90%) des répondants ont mentionnés qu'ils n'ont aucune difficultés lors de retraits de leurs argent. Cela s'explique par la mise à la disposition de la clientèle de plus de services aux guichets et aux distributeurs automatiques durant cette crise, afin de répondre aux besoins des clients. Ils peuvent faire des retraits n'importe où, n'importe quand, s'y ajoute les mesures d'assouplissement concernant par exemple le taux de réserve obligatoire et le ratio de solvabilité (mesures prises par la BA). Par contre, (22,95%) des répondants ont moins de difficultés et (31,15%) ont plus de difficultés qu'avant. Nous pouvons expliquer cela par : le fait que les clients veulent retirer la totalité de leurs argent (voir question 05), alors que, le plafonnement des montant à retirer aussi bien au niveau des GAB/DAB.

2.7. Les dépôts des ménages durant le COVID-19

Aucun dépôt	Moins de dépôts que d'habitude	Plus de dépôts que d'habitude
32 (52,46%)	28 (45,90%)	1 (1,64%)

Source réalisé par nos soins (enquête du 04/2021-07/2021).

Nous constatons que les dépôts ont baissé de manière considérable : (52,46%) aucun dépôt et (45,90%) moins de dépôts que d'habitude. La raison principale évoquée par les répondants : le confinement imposé par l'Etat afin d'éviter la propagation de ce virus a entraîné la fermeture des activités (commerciales, artisanats...etc.), donc les entrés des fonds d'un individu ont baissé,

Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique

c'est pour cela qu'ils ont réduit leurs dépôts et sans oublier l'augmentation du chômage aussi comme un facteur principale de la diminution des dépôts. Notons que le système bancaire Algérien n'arrive toujours pas à drainer l'épargne des ménages, comme en témoigne le faible taux de bancarisation.

2.8. La clôture du compte bancaire à cause de la crise

Oui	Non
5 (8,20%)	56 (91,80%)

Source : réalisé par nos soins (enquête du 04/2021-07/2021).

D'après les données du tableau, (91,80%) des répondants (soit la totalité) sont opposés à l'idée de clôturer leurs comptes à cause de cette crise. Les services mis à leurs disposition par les banques durant cette crise (cartes bancaires, SMS, DAB) ont renforcé la confiance entre ces deux agents économiques.

2.8.1. Les raisons qui poussent les ménages à clôturer leurs comptes

- Le désaccord entre le client et la banque ;
- Si le compte inactif c'est-à-dire son titulaire ne l'utilise pas.

2.9. La thésaurisation durant le COVID-19

Plus que d'habitude	Moins que d'habitude	Pas du tout
45 (73,77%)	6 (9,84%)	10 (16,39%)

Source : réalisé par nos soins (enquête du 04/2021-07/2021).

La majorité des répondants (73,77%) a procédé à la thésaurisation de son argent (garder l'argent dans la maison), en disant que c'était le seul moyen pour ne pas se déplacer tout le temps à la banque pour effectuer des retraits, et afin d'éviter la contamination par ce virus; une mesure de sécurité prise par chaque personne. Mais cela peut ralentir l'activité bancaire en limitant les dépôts. Il convient de mentionner que ce phénomène est connu depuis longtemps en Algérie du fait de manque de confiance des ménages envers les banques, le manque de savoir sur les avantages qu'elle offre aux épargnants et que le fait d'épargner auprès des banques est considéré comme un avantage dans le circuit économique.

2.10. Les limites de la recherche

La recherche en science sociale se heurte à de nombreux freins et difficultés qui peuvent en limiter la pertinence, surtout quand il s'agit d'enquête de terrain auprès d'une population mère réduite.

Dans ce sens, nous avons rencontré les difficultés suivantes :

- Le faible taux de bancarisation a rendu difficile de trouver les ménages disposant d'un compte bancaire ;
- Les ménages qui refusent de répondre au questionnaire parce qu'ils pensent que ce sont des informations privées, et que la monnaie est un sujet sensible (manque de confiance) ;
- La non-restitution des questionnaires distribués.

Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique

Section02 : Stage pratique cas de la BADR

Nous présentons dans la deuxième section de ce chapitre notre rapport de stage, qui résume la situation d'une banque (BADR-Agence 363) durant cette crise sanitaire. Il s'agit plus précisément d'une synthèse sur les mesures prises en réaction à cette crise.

1. Présentation de l'organisation d'accueil (BADR)

(Voir la définition précédente dans la première section). La BADR est une société par action au capital social de 2.200.000.000DA chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition et ce, dans le respect du secret bancaire . En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion. Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 54.000.000.000da.

2. Présentation de la BADR (Agence 363)

L'agence N°363 est une entité du réseau d'exploitation de la BADR, elle est situé à la cité de 60 logement de Tazmalt. Cette dernière a été créée le 19 Février 1989. A présent elle comprend dans son enceinte 11 éléments, qui sont :

- Un directeur et son adjoint ;
- Un chargé d'étude principal ;
- Un chargé de service de portefeuille ;
- Un chargé de service de devise et son caissier ;
- Un chef de service caisse ainsi que trois (03) guichetier ;
- Un caissier et une secrétaire.

Chacun de ces éléments est responsable des différentes tâches qui lui sont confiées. Ses principales tâches sont :

- Veilles à améliorer l'image de marque de la banque ;
- conquête de la nouvelle clientèle tout en veillant à la fidélisation de la Clientèle existante;
- S'occuper de l'ensemble des opérations de la clientèle ;

Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique

- Veiller à une gestion rationnelle des espèces en assurant une disponibilité suffisante pour faire face aux besoins de la clientèle ;
- Contrôler, étudier et notifier les crédits dans la limite de ses prérogatives.

Cette banque est composée de directeur qui est le premier responsable qui représente la banque au niveau local. Le front-office qui est à son tour composé de deux pôles. Le pôle clientèle et le pôle transactions et le back-office. Pour les deux pôles du front office :

- Le Pole clientèle est placé sous l'autorité d'un superviseur (Pole Clientèle) ;
- Le Pole transaction est placé sous l'autorité d'un chef de services. Ce dernier, relève hiérarchiquement du directeur d'agence ;

Le back-office constitue le prolongement du front-office. Il lui apporte l'assistance les conseils, et les informations nécessaires à la bonne exécution des opérations de la clientèle. Ses fonctions principales sont :

- Moyens de paiement (télé compensation¹⁰, monétique...);
- Opérations de crédit ;
- Opérations de commerce extérieur ;
- Tâches administratives et à la comptabilité.

3. La situation de la BADR Agence 363 dès le début de la crise sanitaire

3.1. Les mesures de sécurité prises par la BADR (Agence363)

La direction générale a donné plusieurs orientations à la BADR Agence 363 le 15 mars 2020, concernant les mesures préventives, afin de protéger les travailleurs et la clientèle, notamment l'adoption de certaines mesures provisoires et exceptionnelles portant la réduction de la présence des travailleurs dans le milieu professionnel. C'est-à-dire la réduction des effectifs à 50% (service minimum). Ils travaillent alternativement sauf le directeur de l'agence, le superviseur, le caissier et le guichetier qui travaillent en permanence, en raison de travail continu au niveau de ces postes.

¹⁰ Une plate-forme de compensation interbancaire qui assure la télé compensation des moyens de paiement de détail (virements, prélèvements, opération par carte...) entre l'ensemble des banques installées.

Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique

La prise en considération des mesures adéquates pour la protection des personnes par le respect des consignes données par les autorités sanitaires comme: l'utilisation des produits désinfectants (gel-désinfectant, les masques, les gants...etc.), la distanciation dans les lieux de travail et sans oublier l'interdiction des poignées de mains et les embrassades sur les lieux de travail.

3.2. Mesures relatives à la gestion des comptes et les cartes bancaires

Pour ce qui est des mesures prises pour conserver la santé de travailleurs et les clients, la BADR agence 363, incite ces clients à l'utilisation des cartes bancaires telles que carte Gold, carte Tawfir, carte Affaire, Carte Bancaire de Retrait Interbancaire (CBRI)...etc. et les GAB et TPE pour éviter les regroupements qui sont un facteur essentiel de la propagation de cette pandémie. La mise à la disposition des clients de BADR Net pour consulter le solde à tout moment et facilement.

Dans un premier lieu, cette mesure vise à préserver la santé des clients et des travailleurs, et dans le second lieu, elle est l'un des éléments essentiels pour la modernisation par l'intégration de la technologie dans les services bancaires et même se conserver contre le risque de panique bancaire, c'est-à-dire la propagation de cette crise du secteur de la santé vers le secteur bancaire.

En plus des cartes bancaire, son objectif est d'augmenter l'ouverture des compte bancaire afin d'utiliser les services bancaires qui sont favorable à empêcher cette crise, et ça va permettre de développer le taux de bancarisation. L'objectif de la bancarisation est de construire des systèmes financiers inclusifs au profit du plus grand nombre.

3.3. Autres mesures

Depuis le début de cette pandémie, cette banque a pris plusieurs mesures de sécurité comme nous l'avons mentionné dans les points développés ci-dessus. Autres mesures d'autres natures ont été mises sur le champ d'application, elles concernent les crédits et autres. Parmi ces mesures nous distinguons :

Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique

- Pour les crédits dont les échéances sont arrivées, un report appliqué à la demande du client en cas de difficulté de paiement des tranches de crédit sur une durée de 6 à 12 mois ;
- Rééchelonnement des créances non payés et ayant été impactée par la conjoncture induite par le COVID-19 jusqu'à 36mois ;
- Annulation des pénalités de retard des créances arrivées à leur fin le 31 mars 2020 ;
- Les prolongations d'utilisation des cartes bancaires qui sont expirées qui vise l'élargissement des instruments de paiement électroniques.

Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique

Conclusion

Concernant l'analyse du questionnaire, les résultats obtenus nous ont permis de conclure que les ménages Algériens évitent de faire des dépôts et procèdent à des retraits massifs de leur argent. Ils ont également augmenté leur utilisation de moyens de paiement électroniques, ce qui peut-être considéré comme un facteur essentiel dans la modernisation du secteur bancaire.

Dans le rapport de stage nous avons présenté les mesures prises par la BADR (Agence 363) afin d'éviter la propagation de virus et juguler ses effets négatifs sur le système de la banque et qui ont donné un résultat assez remarquable dans la gestion de l'activité de cette banque durant cette crise.



Conclusion générale

Conclusion générale

Conclusion générale

L'Algérie s'est engagée depuis plus d'une vingtaine d'années dans un programme de réformes bancaires visant la modernisation et l'initiation de nouveaux moyens de paiement, dont la crise sanitaire actuelle a révélé toute l'importance. En effet, ils permettent aux titulaires des comptes bancaires : d'éviter les déplacements fréquents à la banque grâce à l'utilisation de cartes bancaire aux distributeurs automatiques des billets qui sont aussi disponible tout le temps. Un gain de temps où les ménages ne craignent d'attendre pour une longue durée devant les guichets sans oublier le point essentiel c'est l'une des mesures pour but de préserver contre le risque. Notons que dans le questionnaire des répondants ont demandé la carte CIB durant la pandémie.

Cette crise a soulevé une défaillance fondamentale concernant l'incapacité des banques à inciter les ménages à effectuer des dépôts bancaires : 52,46% des répondants n'ont en effet effectué aucun dépôt depuis le début de la crise. Concernant les retraits, la majorité de notre échantillon a procédé aux retraits de la totalité de la somme disponible dans les comptes bancaires pour respecter les mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus.

La thésaurisation en Algérie reste toujours un obstacle majeur au développement de la bancarisation, en raison de la méfiance des ménages envers les banques, à cause de l'idée selon laquelle ces dernières ne représentent pas un lieu sûr pour y déposer leur argent. Lors de cette crise, le nombre de ménages qui thésaurisent plus que d'habitude est important, cet argent reste ainsi en dehors de circuit économique, cela est l'une des raisons qui rend l'économie stérile.

L'enquête de terrain et le rapport de stage montrent que l'Etat Algérien, lors de cette crise, a pris ses précautions nécessaire pour faire face contre le risque sous forme de mesures destinées à l'application par les banques et même par les ménages, afin d'éviter la propagation de la crise vers le secteur bancaire, néanmoins nous avons enregistré un pourcentage important des ménages qui retirent beaucoup de leur argent et réduisent leurs dépôts, ce qui peut entraîner une certaine inquiétude dans l'environnement bancaire.

Les références bibliographiques

Ouvrages

1. Alain, BEITONE; CAZORLA, Antoine; DOLLO, Christine; DRAI, Anne Mary. (2007). *Dictionnaire des sciences économiques* (éd. deuxième). Paris: Armand Colin.
2. Beitone, A., Dollo, C., Guidoni, J. P., & Legardez, A. (1991). *dictionnaire des sciences économiques*. Paris: Armand Colin.
3. BEITONE, Alain; CAZORLA, Antoine; DOLLO, Christine; DRAI, Anne Mary. (2007). *Dictionnaire des sciences économiques*. Paris: Armand Colin.
4. Bozio, A., & Grenet, J. (2010). *économie des politiques publiques*. Paris: Edition La Découverte.
5. Combe, F., & Tacheix, T. (2001). *l'essentiel de la monnaie*. Paris: Cualino éditeur.
6. COUPPEY-SOUBEYRAN, J. (2010). *Monnaie, banque, finance* (éd. 1ere). Paris: LICENCE puf.
7. Karyotis, C. (2015-2016). *L'essentiel de la banque* (éd. deuxième). Paris: Gaulino éditeur.
8. Samuelson, P. A. (1982). *L'ECONOMIQUE 1*. Paris: ARMAND COLIN.

Articles

9. ABOURA, A., & CHAHIDI, M. (s.d.). Le système bancaire algérien : Evolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation.
10. BENABDELLAH, S. (2019). Analyse du système bancaire algérien : entre banques publiques et banques privées, Quelle place pour le financement de l'économie Algérienne ? *Journal of Economics and Human Development*.
11. Circulo de Comercio e Industria Hispano-Argilino. (2020, avril). *La Crise Sanitaire Covid-19, Prélude d'un Plan de Relance Economique Global*.

Autres références bibliographiques

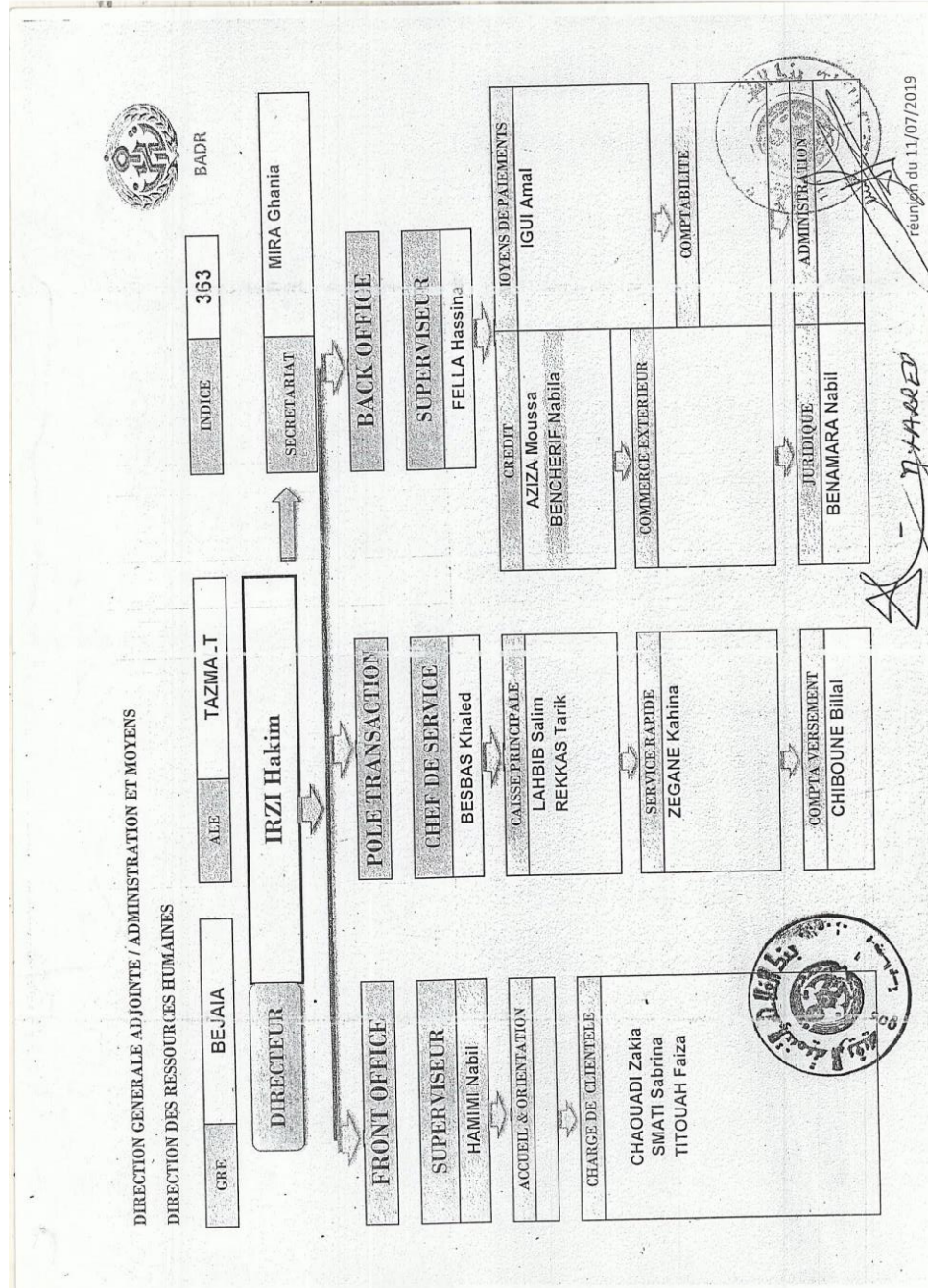
12. Documents internes de la BADR (agence 363), Béjaia.
13. Les données du questionnaire.

Webliographie

14. *Activité Paiement Sur Internet*. (2021). Consulté le 26 juin 2021, sur GIE MONETIQUE: <https://giemonetique.dz>
15. *Algérie ECO* . (2021, Mars 4). Consulté le 29 juin 2021, sur E-paiement : Plus de 4 milliards de dinars en 2020 : <https://www.algerie-eco.com/2021/03/04/e-paiement-plus-de-4-milliards-de-dinars-en-2020/>
16. *BANK OF ALGERIA*. (2020, 03 25). Consulté le 25 juin 2021, sur bank of algeria: https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/notecovid19_auxbef25032020.pdf
17. *Crédit Populaire d'Algérie*. (2021). Consulté le 29 juin 2021, sur la solution pour payer vos dépenses professionnelles: <https://www.cpa-bank.dz/index.php/fr/nos-produits/monetique/cartes-nationales/carte-corporate-classic1>
18. *DZAIR DAILY*. (2020, Avril 2020 15). Consulté le 29 juin 2021, sur Algérie: 30millions d'Algériens n'ont pas de carte de paiement électronique!: <https://www.dzairdaily.com>
19. *DZAIR DAILY*. (2021, Avril 20). Consulté le 29 juin 2021, sur comptes CCP d'Algérie poste et bancaires en chiffres : <https://www.dzairdaily.com/compte-ccp-algerie-poste-bancaires-chiffres/>
20. *GIDE*. (2020, 04 16). Consulté le 25 juin 2021, sur Covid-19 | Algérie : mesures de soutien aux entreprises: <https://www.gide.com/fr/actualites/covid-19-algerie-mesures-de-soutien-aux-entreprises>
21. *REPORTERS*. (2021, janvier 14). Consulté le 29 juin 2021, sur Algérie Poste : Le retrait par chèque relevé à 200 000 DA: <https://www.reporters.dz>

Liste des annexes

Annexe 01 : L'organigramme de la BADR (Agence 363)



Annexe 02 : Les mesures données par la direction générale à la BADR (Agence 363)

بنك الفلاحة والتنمية الريفية

شركة مساهمة ذات رأسمال ثابت - 54.000.000.000 دج - رقم التسجيل 0011040 - الجزائر العاصمة

الرئيس المدير العام

Le Président Directeur Général

N° 02/DG/2020

834/20

17 MARS 2020

ARRIVÉE
TAZMALT

Alger, le 15 Mars 2020

Note interne à l'ensemble des travailleurs de la Banque

Objet : A/S Mesures préventives propagation du virus COVI D- 19.

Chers travailleuses et travailleurs,

Depuis quelques semaines, l'épidémie du CORONAVIRUS, déclarée par l'OMS pandémie mondiale, s'est propagée dans beaucoup de pays et des cas sont déclarés dans plusieurs régions du pays. Les pouvoirs publics et les autorités sanitaires ont pris les mesures nécessaires. L'évolution de la situation est suivie de très près.

Au niveau de la BADR, la Direction Générale a mis en place un dispositif pour examiner toutes les situations et les risques liés à cette épidémie et prendre les mesures adéquates pour la protection des personnes et assurer ainsi la continuité de l'activité.

Nous invitons tous les travailleuses et travailleurs à respecter toutes consignes formulées par les autorités sanitaires.

Dans ce cadre, il est demandé à tous les responsables locaux, régionaux ou centraux de :

- Mettre à la disposition du personnel des produits désinfectants (solution hydro-alcoolique) sur les lieux de travail
- Sensibiliser le personnel afin d'éviter les poignées de main et les embrassades sur les lieux du travail,
- Mettre a disposition de l'ensemble du personnel exposé(caissiers, chargés de clientèle,...) les gels désinfectants, les gants et les masques ;
- Veiller à la désinfection, en continue, les lieux de contact (comptoirs, rampes d'escalier, DAB ...etc)
- Veiller à la désinfection intégralement les lieux de travail en fin de journée ;

4

Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
Siège social : 17, Bd Colonel Amirouche - ALGER - Tel : 021 63 49 22 - 021 63 51 46
www.badr-bank-net

Annexe 03 : Le nombre de comptes ouverts et les cartes distribués durant le Covid-19 (2020)

A.L.E DE TAZMALT "363"

Tableau de pilotage commercial CUMULE - Directeur d'Agence -

Données Générales	Bancairisation (En Nombre)																			
	Comptes à vue				Comptes à Terme			DAT												
	Ouvertures / Comptes Chèques	Ouvertures / Comptes Courants	Ouvertures / Comptes LEB Avec et Sans Intérêts	Ouvertures Comptes LEI (A/S)	Ouvertures Comptes LEI (A/S)	Devises	Dinars	BDC												
Jours																				
Mars 2020	7	5	40	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avril 2020	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mai 2020	6	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juin 2020	67	2	17	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juillet 2020	4	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Août 2020	3	1	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Septembre 2020	5	6	30	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	93	16	113	7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Données Générales	Monétique (En Nombre)																			
	Cartes					TPE														
	Commandes CIB Clé/Chip /CBRI	Commandes C/ GOLD	Commandes C/ Tawfir	Commandes C/ Affaire	Commandes Master Card	Commandés	Installés	Nouvelles Souscriptions	Résiliations	E-banking										
Jours																				
Mars 2020	4	2	27	0	5	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avril 2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mai 2020	9	0	2	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juin 2020	16	0	16	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juillet 2020	9	0	16	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Août 2020	17	0	11	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Septembre 2020	18	0	36	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	73	2	108	0	14	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

A/S : Avec / Sans Intérêts

Annexe 04 : Le nombre de comptes ouverts et les cartes distribués durant le Covid-19 (2021)

Janvier, Février & Mars 2021

Tableau de pilotage commercial CUMULE - Directeur d'Agence -

Données Générales	Bancaisation (En Nombre)									
	Comptes à vue			Comptes à Terme			Comptes à Terme			
	Ouvertures / Comptes Chèques	Ouvertures / Comptes Courants	Ouvertures / Comptes LEB Avec et Sans (A/S)	Ouvertures / Comptes LEB (A/S)	Ouvertures / Comptes LEJ LEP(A/S)	Comptes DAT	Dinars	Devises	BDC	
1 Janvier	2	6	44	0	0	0	0	2	0	
2 Février	4	3	38	0	0	0	0	0	0	
3 Mars	15	1	46	0	0	0	0	0	0	
Total	21	10	128	0	0	0	0	2	0	

Données Générales	Monétique (En Nombre)						E-banking		
	Cartes			TPE			E-banking		
	Commandes CIB classique /CBRI	Commandes C/ GOLD	Commandes C/ Tawfir	Commandes C/ Affaire	Commandes Master Card	Commandés	Installés	Nouvelles Souscriptions	Résiliations
1 Janvier	70	2	63	0	1	3	1	14	0
2 Février	41	2	45	0	2	0	0	0	0
3 Mars	29	1	47	0	3	1	5	0	0
Total	140	5	155	0	6	4	6	14	0

Annexe 05 : Questionnaire : COVID-19 / comportements financiers des ménages algériens

Questionnaire : COVID-19 / comportements financiers des ménages algériens

Partie 1. Informations d'ordre général

1. Avez-vous déjà entendu parler de crise financière ou bancaire ?

Non

Oui : citer les :.....

2. Quels comptes possédez-vous ?

Compte à vue

Compte à terme

Compte Epargne

Compte en devises

Autre

3. Avez-vous une carte bancaire (CIB) et/ou carte EDAHABIA avant la crise COVID-19?

Oui

Non

Si NON, l'avez-vous demandé suite à cette crise ?

Oui

Non

Avez-vous de liquidité dans votre compte au début de la crise

Assez

Un peu

Aucune

Partie 2. Informations relatives à la crise COVID-19

1. Depuis le début de la crise COVID-19, vous utilisez la carte interbancaire de paiement et de retrait (CIB) et/ou la carte EDAHABIA ?

Comme seul moyen

Plus fréquemment

Moins fréquemment

Comme d'habitude

2. Depuis le début de la crise COVID-19, vous vous déplacez aux guichets de banques ou de poste?

Plus fréquemment

Moins fréquemment

Comme d'habitude

3. Depuis le début de la crise COVID-19, vous utilisez l'E-paiement (site internet) pour régler vos factures ?

Comme seul moyen

Plus fréquemment

Moins fréquemment

4. Depuis le début de la crise COVID-19, vous utilisez les moyens numérique (internet, SMS) pour vous informer (consulter votre compte)?

Comme seul moyen

Plus fréquemment

Moins fréquemment

Comme d'habitude

5. Depuis le début de la crise COVID-19, vous faites des retraits sur votre compte à vue?

1. Tout l'argent disponible
2. Plus d'argent que d'habitude
3. Comme d'habitude
4. Moins d'argent que d'habitude

6. Si vous répondez par 1 et 2, pourquoi ?

- Pour éviter des déplacements fréquents aux guichets
- Par peur de manque de liquidité dans les guichets
- Pour respecter les mesures anti-icovid19

7. Depuis le début de la crise COVID-19, vous trouvez des difficultés pour effectuer des retraits d'argent (aux guichets et au niveau des distributeurs)?

- Plus de difficultés qu'avant
- Moins de difficulté
- Aucune difficulté

8. Depuis le début de la crise COVID-19, vous effectuez des dépôts dans votre compte ?

- Aucun dépôt
- Moins de dépôt que d'habitude
- Plus de dépôt que d'habitude

9. Pensez-vous à clôturer (fermer) votre compte bancaire à cause de la crise ?

- Oui
- Non

10. Depuis le début de la crise COVID-19, vous thésaurisez (garder l'argent chez vous) ?

- Plus que d'habitude
- Moins que d'habitude
- Pas du tout

Listes des tableaux, schémas, photos et annexes

Les tableaux

Tableau N°02 : Agrégats monétaires dans la zone euro	21
Tableau N°03 : Les crédits à court terme (CT) ou à la consommation.....	22
Tableau N°04 : Les crédits immobiliers.....	23
Tableau N°05 : Crédits de trésorerie.....	24
Tableau N°06 : Crédits d'investissement.....	25
Tableau N°07 : Taux de bancarisation en Algérie.....	36

Schémas

Schéma N°01 : Le bilan de la banque.....	18
--	----

Annexes

Annexe N°01 : L'organigramme de la BADR (Agence 363).....	65
Annexe N°02 : Les mesures données par la direction générale à la BADR (Agence 363).....	66
Annexe N°03 : Le nombre de comptes ouverts et les cartes distribués durant le COVID-19 (2020).....	67
Annexe N°04 : Le nombre de comptes ouverts et les cartes distribués durant le COVID-19 (2021)	68
Annexe N°05 : COVID-19 / comportements financiers des ménages algériens.....	69

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Résumé

Abstracts

Liste des abréviations et acronymes

Sommaire

Introduction générale.....	11
Chapitre 01: Le cadre théorique de la bancarisation.....	14
Introduction.....	15
Section 01: L'activité bancaire	16
1. Petite histoire de la banque.....	16
2. Définition de la banque.....	16
3. Le fonctionnement de la banque.....	19
3.1.Le compte bancaire.....	19
3.2.Les différents comptes de la banque.....	19
3.2.1. Un compte individuel	19
3.2.2. Un compte collectif	19
3.3.La collecte des dépôts.....	20
3.3.1. Les dépôts a vue	20
3.3.2. Les dépôts à terme	20
3.4.Les agrégats monétaires.....	20
3.4.1. M0.....	20
3.4.2. M1.....	20
3.4.3. M2.....	20
3.4.4. M3.....	21
3.4.5. M4.....	21
3.5.Les crédits.....	21

3.5.1. Les crédits aux particuliers	22
3.5.1.1. Les crédits à court terme ou crédits à la consommation.....	22
3.5.1.2. Les crédits immobiliers	22
3.5.2. Les crédits aux entreprises.....	23
3.5.2.1. Crédits de trésorerie.....	24
3.5.2.2. Crédits d'investissement.....	25
4. La place et le rôle de la banque dans l'économie.....	25
5. Bank Run (panique bancaire).....	26
5.1. C'est quoi la panique bancaire?.....	26
5.2. Les moyens de l'intervention de l'État.....	27
Section02 : La bancarisation et les moyens de paiement traditionnels et numériques.....	28
1. La bancarisation.....	28
1.1. Définition de la bancarisation.....	28
1.2. Le taux de bancarisation.....	28
1.3. Certains obstacles de développement de la bancarisation.....	28
2. Les moyens de paiement traditionnels et numériques.....	29
2.1. Les moyens de paiement traditionnels ou classiques.....	29
2.1.1. Le chèque.....	29
2.1.2. Les cartes bancaires.....	29
2.1.3. Les espèces.....	30
2.1.4. Les titres interbancaires de paiement.....	30
2.1.5. Le virement.....	30
2.1.6. Le prélèvement.....	30
2.1.7. La lettre de change.....	30
2.1.8. Le billet à ordre.....	30
2.2. Les moyens de paiement numériques ou modernes (monétique).....	30
2.2.1. Le porte monnaie électronique (PME).....	31
2.2.2. Le porte monnaie virtuel (PMV).....	31
Conclusion.....	32
Chapitre 02 : Le système bancaire Algérien avant et durant le COVID-19.....	33
Introduction.....	34

Section 01 : Bancarisation en Algérie.....	35
1. Le système bancaire national (Historique).....	35
2. Évolution de système bancaire Algérien.....	36
2.1.Taux de bancarisation	36
3. La réglementation bancaire en Algérie.....	37
3.1.La loi du 19 Août 1986 relative au régime des banques et du crédit.....	37
3.2.La loi du 12 Janvier 1988.....	38
3.3.La loi sur la monnaie et le crédit n°90-10 du 14 Avril 1990.....	38
3.4.Ordonnance n°01-01 du 27 Février 2001.....	39
3.5.Ordonnance n°03-11 du 26 Août 2003.....	39
3.6.Ordonnance n°10-04 du 26 Août 2010.....	39
4. Les réformes du secteur bancaire Algérien.....	40
Section02 : Le système bancaire Algérien durant le COVID-19.....	42
1. Le COVID-19 en tant que crise sanitaire.....	42
2. Les moyens de prévention pour éviter la propagation de l'épidémie.....	42
3. Les mesures apportées par l'Etat Algérien.....	42
4. Les mesures anti-COVID-19 apportées par la banque d'Algérie.....	43
Conclusion.....	45
Chapitre 03 : Analyse du questionnaire et le stage pratique.....	46
Introduction.....	47
Section 01 : Analyse du questionnaire sur les comportements financiers des individus en Algérie durant le COVID-19.....	48
1. Partie 1. Information d'ordre général.....	48
1.1. Connaissances relatives aux crises bancaires.....	48
1.2. Les comptes ouverts au niveau des banques.....	49
1.3. La possession des cartes bancaires (CIB) et/ou carte ADAHABIA avant la crise.....	50
2. Partie 2. Informations relatives à la crise COVID-19.....	50
2.1. L'utilisation des cartes CIB et/ou carte EDAHABIA depuis le début de la crise.....	50
2.2. Les déplacements aux guichets de banque ou de poste.....	51
2.3. L'utilisation de l'E-paiement (sites internet).....	51
2.4.L'utilisation des moyens numériques telle que l'internet et les SMS pour la consultation des comptes.....	52
2.5. Les retraits effectués pour les ménages durant cette crise (compte à vue).....	52

2.6. Les difficultés des retraits d'argent aux guichets et au niveau des distributeurs.....	53
2.7. Les dépôts des ménages durant le COVID-19.....	53
2.8. La clôture du compte bancaire à cause de la crise.....	54
2.8.1. Les raisons qui poussent les ménages à clôturer leurs comptes.....	54
2.9. La thésaurisation durant le COVID-19.....	54
2.10. Limites de la recherche.....	55
Section 02 : Stage pratique cas de la BADR.....	56
1. Présentation de l'organisation d'accueil (BADR).....	56
2. Présentation de la BADR (Agence363).....	56
3. La situation de la BADR (Agence 363) dès le début de la crise sanitaire.....	57
3.1. Les mesures de sécurité prises par la BADR (Agence363).....	57
3.2. Mesures relatives à la gestion des comptes et les cartes bancaires.....	58
3.3. Autres mesures.....	58
Conclusion.....	60
Conclusion générale.....	62
Références bibliographiques	63
Liste des annexes.....	65
Listes des tableaux, schémas, photos et annexes.....	71
Table des matières.....	73